

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 193

24 janvier 2008

SOMMAIRE

Addenda S.A.	9218	Procter & Gamble International Finance Funding General Management Sàrl	9250
AIG Luxembourg Financing Limited	9264	Procter & Gamble International Funding SCA	9247
Basell AF S.C.A.	9237	PROCTER & GAMBLE Luxembourg FINANCE Sàrl	9263
Benot S.A.	9259	Procter & Gamble Luxembourg Global S.à r.l.	9263
Bestin Realty S.A.	9262	Ratio Holdings Luxembourg S.C.A.	9263
Black Lion Beverages Luxembourg	9251	REO Amadeus, S.à r.l.	9219
Croc'Time S.A.	9264	RGI Co-Invest 1 S. à r.l.	9249
C.S.B. International S.à r.l.	9251	RGI Co-Invest 2 S. à r.l.	9250
FastFrate Luxco Sàrl	9224	Sapar S.A.	9262
Fincar Lux S.A.	9233	Savalmo S.A.	9218
Food Management S.à r.l.	9264	S.I. Kronos S.A.	9261
Force-Lux S.A.	9264	Swivel Finance S.à r.l.	9250
ICG International Computing Group S.A.	9261	Triangle Immobilière S.à r.l.	9258
Ikarlux S.à r.l.	9260	Trishul S.à r.l.	9262
Ikarlux S.à r.l.	9261	Viatrix Holding S.à r.l.	9249
Immo Adames S.à r.l.	9259	Viatrix Holding S.à r.l.	9247
I.P.I. International Participations Investors S.A.	9260	Viatrix Holding S.à r.l.	9248
JER Europe Fund III Holdings S.à r.l.	9249	Viavia Holding S.à r.l.	9248
Les Productions du Cercle S.à r.l.	9218	Viavia Holding S.à r.l.	9248
LyondellBasell Industries AF S.C.A.	9237	Vivendis S.à r.l. Transports Internationaux	9248
Maghreb Invest Luxembourg S.A.	9259	White Line S.A.	9261
Multimédia, Audiovisuel et Communication pour vous	9263		
Now Pharm A.G.	9260		
Participe 49, s.à r.l.	9258		
Procter & Gamble Financial Services Holding S.à r.l.	9247		

Savalmo S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R.C.S. Luxembourg B 45.473.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MERCURIA SERVICES

Signature

Référence de publication: 2008006359/1005/13.

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2007, réf. LSO-CL06659. - Reçu 36 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080001487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2008.

Les Productions du Cercle S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.
R.C.S. Luxembourg B 103.151.

Le bilan au 31 décembre 2006 portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 2008.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

Référence de publication: 2008006360/800/15.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2007, réf. LSO-CL07126. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080001589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2008.

Addenda S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 66.947.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 10 décembre 2007

Résolutions:

Les mandats de tous les administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice clôturant le 31 décembre 2007 comme suit:

Conseil d'administration

MM. Luca Checchinato, employé privé, demeurant à Luxembourg, président;
Maurizio Terenzi, dirigeant d'entreprises, demeurant à Rome (Italie), administrateur;
Antonio Nicolai, dirigeant d'entreprises, demeurant à Rome (Italie), administrateur;
Dominique Audia, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;
Benoît Pescatore, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes

ComCo S.A., 35, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2008006698/24/26.

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2008, réf. LSO-CM00459. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080001637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2008.

REO Amadeus, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 16, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 134.708.

—
STATUTES

In the year two thousand seven, on the twelfth of December.

Before the undersigned Maître Martine Schaeffer, notary, residing at Luxembourg.

There appeared:

REO HOLDINGS LUX S.A., a limited liability company established under the laws of Luxembourg having its registered office at L-1222 Luxembourg, rue Beck, 16, here represented by Ms Corinne Petit, Private Employee, with her professional address at L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, by virtue of a proxy given on December 5th, 2007, in Luxembourg.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

This appearing party intends to incorporate a «société à responsabilité limitée unipersonnelle», of which he has established the Articles of Incorporation as follows:

Title I^{er} . Form - Object - Name - Registered office - Duration

Art. 1. There is hereby formed a «société à responsabilité limitée unipersonnelle» which will be governed by actual laws, especially the laws of August 10th, 1915 on commercial companies, of September 18th, 1933 on «sociétés à responsabilité limitée» and their modifying laws in particular that of December 28th, 1992 relating to the société à responsabilité limitée unipersonnelle, and by the present Articles of Incorporation.

A member may join with one or more other person(s) at any time to form a joint membership and likewise they may at any time dissolve such joint membership and restore the «unipersonnelle» status of the Company.

Art. 2. The object of the Company is to perform in Luxembourg as well as abroad, in whatsoever form, any industrial, commercial, financial, personal or real estate property transactions which are directly in connection with the creation, management and financing, in whatsoever form, of any undertakings and companies whose object is the performance of any activities in whatsoever form, as well as the management and development, permanently or temporarily, of the portfolio created for this purpose. The Company shall be considered as a «Société de Participations Financières» according to the applicable provisions.

The Company may take participating interests by any means in any business, undertakings or companies having the same, analogous or connected object or which may favour its development or the extension of its operations.

Art. 3. The Company is incorporated under the name of REO AMADEUS, S.à r.l.

Art. 4. The Company has its registered Office in the city of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by means of a decision of its sole member or in case of plurality of members by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its members.

The Company may have offices and branches (whether or not permanent establishments) both in Luxembourg and abroad.

Art. 5. The Company is formed for an undetermined period.

Title II. Capital - Corporate units

Art. 6. The Company's capital is set at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) represented by 125 (one hundred and twenty-five) corporate units with a par value of EUR 100.- (one hundred Euro) each, all fully subscribed and entirely paid up.

Each corporate unit confers the right to a fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to the number of corporate units in existence.

Art. 7. Corporate units may be freely transferred by a sole member to a living person or persons including by way of inheritance or in the case of liquidation of a husband and wife's joint estate.

If there is more than one member, the corporate units are freely transferable among members. In the same way they are transferable to non-members but only with the prior approval of the members representing at least three-quarters of the capital. In the same way the corporate units shall be transferable to non-members in the event of death only with the prior approval of the owners of corporate units representing at least three-quarters of the rights owned by the survivors. In this case, however, the approval is not required if the corporate units are transferred either to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse.

The Company may acquire corporate units in its own capital provided that the Company has sufficient freely distributable reserves to that effect.

The acquisition and disposal by the Company of corporate units held by it in its own corporate capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the general meeting of members.

Title III. Management

Art. 8. The Company is managed by one or more managers, either members or not, appointed and removed by the sole member or, as the case may be, the members.

Towards third parties the Company is validly bound by the individual signature of the sole manager and in case of plurality of managers, by the joint signatures of two managers.

The manager(s) shall be appointed for an unlimited period and are vested with the broadest powers with regard to third parties.

Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or several attorneys in fact, either members or not.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination

The members of the board of managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company.

Title IV. Decisions of the sole member - Collective decisions of the members

Art. 9. The sole member exercises the powers devolved to a meeting of members by the dispositions of the section XII of the law of August 10th, 1915 on «société à responsabilité limitée».

As a consequence thereof all decisions which exceed the powers of the manager(s) are taken by the sole member.

In the case of more than one member the decisions which exceed the powers of the manager(s) shall be taken by the meeting of members.

Resolutions at members' meetings are only validly taken in so far as they are adopted by a majority of members representing more than half of the Company's share capital.

However, resolutions to amend the Articles of Association and to dissolve and liquidate the Company may only be carried out by a majority in number of members owning at least three-quarters of the Company's corporate capital.

Title V. Financial year - Balance sheet - Distributions

Art. 10. The Company's financial year runs from January 1st of each year to December 31st.

Art. 11. Each year, as of December 31st, there will be drawn up a record of the assets and liabilities of the Company, as well as a profit and loss account. At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each unitholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions, represents the net profit of the Company.

Every year five per cent of the net annual profit of the Company shall be transferred to the Company's legal reserve until such time as the legal reserve amounts to one tenth of the issued capital. If at any time and for any reason whatsoever the legal reserve falls below one tenth of the issued capital the five per cent annual contribution shall be resumed until such one-tenth proportion is restored.

The excess is attributed to the sole member or distributed among the members if there is more than one. However, the sole member or, as the case may be, a meeting of members may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of any reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve. The balance of the net profit may be distributed to the unitholder(s) in proportion to his/their unitholding in the Company.

Interim dividends may be distributed under the following conditions:

- interim accounts are drafted on a quarterly or semi-annual basis;
- these accounts must show a sufficient profit including profits carried forward;
- the decision to pay interim dividends is taken by an extraordinary general meeting of the members.

Title VI. Dissolution

Art. 12. The Company is not automatically dissolved by the death, the bankruptcy, the interdiction or the financial failure of a member.

In the event of the dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidator(s) appointed by the sole member or by a general meeting of members. The liquidator or liquidators shall be vested with the broadest powers in the realization of the assets and the payment of debts.

The assets after deduction of the liabilities shall be attributed to the sole member or, as the case may be, distributed to the members proportionally to the corporate units they hold.

A sole unitholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all its assets and liabilities, known or unknown of the Company.

Title VII. General provision

Art. 13. For all matters not provided for in the present Articles of Incorporation, the members shall refer to the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended

Transitory provision

The first financial year shall begin today and finish on December 31st, 2007.

Subscription and payment

All the corporate units have been entirely subscribed by REO HOLDINGS LUX S.A., prenamed.

They have been fully paid up by a contribution in cash so that the amount of EUR 12,500,- (twelve thousand five hundred Euro) is as of now at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about two thousand Euro.

Resolutions of the sole member

Immediately after the incorporation of the Company the sole member, representing the entirety of the subscribed capital, has passed the following resolutions:

1) Are appointed as managers of the Company, for an unlimited period:

a) Mr Colm Smith, Certified Public Accountant, born in Dublin (Ireland), on the 16th of November 1974, residing professionally at L-1222 Luxembourg, rue Beck, 16.

b) Mr. Jyrki Konsala, Company Director, born in Lempaala (Finland), on 22 October 1962 with his professional address at L-1222 Luxembourg, rue Beck, 16

The Company will be bound by the joint signatures of three managers.

2) The registered office of the Company is fixed at L-1222 Luxembourg, rue Beck, 16.

The undersigned notary, who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing party the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same party and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The deed having been read to the appearing party, known to the notary by surname, Christian name, civil status and residence, he signed with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le douze décembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

REO HOLDINGS LUX S.A., une société établie sous les lois du Luxembourg et son siège social au L-1222 Luxembourg, 16, rue Beck, ici représentée par Madame Corinne Petit, employée privée, ayant son adresse professionnelle au L-1222 Luxembourg, 16, rue Beck, en vertu d'une procuration donnée le 5 décembre 2007, à Luxembourg.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Lequel comparant déclare vouloir constituer une société à responsabilité limitée unipersonnelle dont il a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . Forme juridique - Objet - Dénomination - Siège social - Durée

Art. 1^{er} . Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, du 18 septembre 1933 sur les sociétés

à responsabilité limitée et leurs lois modificatives en particulier celle du 28 décembre 1992 relative à la société à responsabilité limitée unipersonnelle, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, l'associé peut s'adjoindre un ou plusieurs coassociés et, de même, les futurs associés peuvent prendre les mesures appropriées tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la Société.

Art. 2. La Société a pour objet d'accomplir tant au Luxembourg qu'à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières directement liées à la création, la gestion et la mise en valeur, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toutes activités sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et le développement, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet. La Société devra être considérée selon les dispositions applicables comme une «Société de Participations Financières».

La Société pourra s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe au sien ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

Art. 3. La Société prend la dénomination de REO AMADEUS, S.à r.l.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'associé unique ou en cas de pluralité des associés, par une résolution d'une assemblée générale extraordinaire des associés.

La Société pourra avoir d'autres bureaux et succursales (que ce soient des établissements permanents ou non) à la fois au Luxembourg et à l'étranger.

Art. 5. La durée de la Société est illimitée.

Titre II. Capital - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) représenté par 125 (cent vingt-cinq) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

Chaque part sociale donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la Société en proportion directe au nombre des parts sociales existantes.

Art. 7. Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique de même que leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux, sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être dans le même cas transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants. Dans ce cas, néanmoins, l'agrément n'est pas requis lorsque les parts sociales sont transférées soit aux héritiers réservataires soit à l'époux survivant.

La Société pourra acquérir ses propres parts sociales pourvu que la Société dispose à cette fin de réserves librement distribuables.

L'acquisition et la disposition par la Société de ses propres parts devront se faire par le biais d'une résolution d'une assemblée générale des associés et sous les conditions à fixer par une telle assemblée générale des associés.

Titre III. Gérance

Art. 8. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révoqués par l'associé unique ou par les associés.

Vis-à-vis des tiers la Société est valablement engagée par la seule signature du gérant unique et en cas de pluralité de gérants, par les signatures conjointes de deux gérants.

Le ou les gérant(s) sont nommés pour une durée indéterminée et ils sont investis vis-à-vis des tiers des pouvoirs les plus étendus.

Des pouvoirs spéciaux et limités pourront être délégués pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, associés ou non.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

Les membres du conseil de gérance ne contractent en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Titre IV. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives d'associés

Art. 9. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus au(x) gérant(s) sont prises par l'associé unique.

En cas de pluralité d'associés, les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants seront prises en assemblée des associés.

Les résolutions aux assemblées des associés ne sont valablement prises que si elles sont adoptées par une majorité d'associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts et celles pour dissoudre la Société ne pourront être prises que par une majorité en nombre d'associés possédant au moins trois quarts du capital social.

Titre V. Année sociale - Bilan - Répartitions

Art. 10. L'année sociale commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre.

Art. 11. Chaque année, au 31 décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la Société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société. Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net annuel de la Société seront transférés à la réserve légale de la Société jusqu'à ce que cette réserve atteigne un dixième du capital souscrit. Si à un moment quelconque et pour n'importe quelle raison, la réserve légale représentait moins d'un dixième du capital social, le prélèvement annuel de cinq pour cent reprendrait jusqu'à ce que cette proportion d'un dixième soit retrouvée.

Le surplus du bénéfice net est attribué à l'associé unique ou, selon le cas, réparti entre les associés. Toutefois, l'associé unique, ou, selon le cas, l'assemblée des associés à la majorité fixée par les lois afférentes, pourra décider que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou être versé à un fonds de réserve extraordinaire, solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués dans les conditions suivantes:

- des comptes intérimaires sont établis sur une base trimestrielle ou semestrielle;
- ces comptes doivent montrer un profit suffisant, bénéfices reportés inclus;
- la décision de payer des dividendes intérimaires est prise par une assemblée générale extraordinaire des associés.

Titre VI. Dissolution

Art. 12. La Société n'est pas dissoute automatiquement par le décès, la faillite, l'interdiction ou la déconfiture d'un associé.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par le ou les gérant(s) en fonctions ou, à défaut, par un ou plusieurs liquidateurs) nommé(s) par l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée des associés. Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera attribué à l'associé unique ou, selon le cas, partagé entre les associés dans la proportion des parts dont ils seront alors propriétaires.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Titre VII. Disposition générale

Art. 13. Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, le ou les associés s'en réfèrent à la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2007.

Souscription et libération

Toutes les parts sociales ont été entièrement souscrites par REO HOLDINGS LUX S.A., pré qualifié.

Elles ont été entièrement libérées par un versement en espèces de sorte que le montant de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) est à la libre disposition de la Société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentant.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ deux mille euros.

Résolutions de l'associé unique

Et à l'instant l'associé unique, représentant la totalité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants de la Société pour une durée indéterminée:

a) Monsieur Colm Smith, expert-comptable, né à Dublin (Irlande), le 16 novembre 1974, demeurant professionnellement à L-1222 Luxembourg, rue Beck, 16.

b) Monsieur Jyrki Konsala, Administrateur de Sociétés, né à Lempaala (Finlande), le 22 octobre 1962, demeurant professionnellement à L-1222 Luxembourg, rue Beck, 16.

La Société sera engagée par les signatures de trois gérants.

2) Le siège de la Société est fixé à L-1222 Luxembourg, rue Beck, 16.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la requête du comparant le présent acte de constitution est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la requête de ce même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec Nous notaire.

Signé: C. Petit, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2007. LAC/2007/40541. - Reçu 125 euros.

Le receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 2008.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2008006953/5770/292.

(080001808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2008.

FastFrate Luxco Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 134.725.

— STATUTES

In the year two thousand and seven, on the sixteenth day of November.

Before Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

FENWAY PARTNERS CAPITAL FUND III, L.P., a company incorporated under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at C/O CORPORATION SERVICE COMPANY, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, registered with the Secretary of State of the State of Delaware, under number 4070681,

here represented by Frédéric Chartier, avocat, with professional address at 14, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such power of attorney, after having been signed ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as mentioned above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The company is incorporated as a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name FastFrate LUXCO SARL (the Company). The Company is governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of association (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the sole manager or the board of managers. The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the sole shareholder or the general meeting of shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the sole manager or the board of managers. Where the sole manager or the board of managers determine that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad

until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1 The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and issues of debtor equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company shall not carry out any regulated activities of the financial sector.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect itself against credit risk, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may generally carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which directly or indirectly favour or relate to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (€ 12,500) represented by five hundred (500) shares in registered form having a par value of twenty-five euro (€ 25), all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the sole shareholder or the general meeting of shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. The Company's shares are indivisible and the Company recognises only one owner per share.

6.3. Shares are freely transferable among shareholders.

Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three-quarters (3/4) of the share capital.

The transfer of shares by reason of death to third parties must be approved by the shareholders representing three-quarters (3/4) of the rights owned by the survivors.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.4. A register of shareholders will be kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

6.5. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the sole shareholder or the general meeting of shareholders, which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not be shareholder(s).

7.2. The managers may be dismissed at any time (with or without cause) by a resolution of the sole shareholder or the general meeting of shareholders.

Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1. All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the sole manager or the board of managers, who shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the sole manager or the board of managers.

Art. 9. Procedure.

9.1. The board of managers shall meet as often as required to ensure that the corporate interest is met or upon request of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which shall have been set forth in the notice of the meeting.

9.3. No notice is required if all members of the board of managers are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices shall not be required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the board of managers.

9.4. A manager may grant a power of attorney to another manager in order to represent him at any meeting of the board of managers.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if the majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented. The resolutions of the board of managers shall be recorded in minutes signed by the chairman of the meeting and if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

9.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution.

Art. 10. Representation.

10.1 Where the Company is managed by a board of managers, the Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of two (2) managers.

10.2 Where the Company has a sole manager, the Company shall be bound towards third parties by the signature of the latter.

10.3 The Company shall also be bound towards third parties by the joint or single signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 11. Liability of the managers.

11.1 The managers shall not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment complies with the Articles and the Law.

IV. General meetings of shareholders

Art. 12. Powers and voting rights.

12.1. The sole shareholder shall exercise all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders. The decisions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

12.2. The decisions of the shareholders may be taken by circular resolutions, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, in accordance with article 18.1. of the Articles. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolutions. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies thereof.

12.3. In all other cases, resolutions of the shareholders shall be adopted at general meetings of shareholders.

12.4. Each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding. Each share entitles to one (1) vote.

Art. 13. Notices, quorum, majority and voting procedures.

13.1. The shareholders may be convened or consulted by any manager. The sole manager, the board of managers or, failing which, the statutory auditor(s), must convene or consult the shareholders following a request from shareholders representing more than half of the share capital.

13.2. Written notice of any general meeting of shareholders shall be given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which shall have been set forth in the notice of the meeting.

13.3. General meetings of shareholders shall be held at such place and time specified in the notices.

13.4. If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the general meeting of shareholders may be held without prior notice.

13.5. A shareholder may grant a written power of attorney to another person (who need not be a shareholder) in order to represent him at any general meeting of shareholders.

13.6. Resolutions of the general meeting of shareholders shall be passed by shareholders owning more than half of the share capital. If this majority is not reached at the first meeting or first written consultation, the shareholders shall be convened or consulted a second time by registered letter, and resolutions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

13.7. The Articles may only be amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters (3/4) of the share capital.

13.8. Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company shall require the unanimous consent of the shareholders.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Financial year and annual general meeting of shareholders.

14.1. The financial year of the Company shall begin on the first of January and end on the thirty-first of December of each year.

14.2. Each year, the sole manager or the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the managers, auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

14.3. Each shareholder may inspect the inventory, the balance sheet and the report of the statutory auditor(s), if any, at the registered office.

14.4. The annual general meeting shall be held at the place and time specified in the convening notice. The balance sheet and profit and loss accounts shall be approved by circular resolution or at the annual general meeting of shareholders within six (6) months from the closing of the financial year.

Art. 15. Statutory auditor/ Réviseur d'entreprises.

15.1. The operations of the Company shall be supervised by one or several réviseurs d'entreprises, when so required by law.

15.2. The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditor(s)/réviseurs d'entreprises and will determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six years. Statutory auditor(s)/réviseurs d'entreprises may be re-elected.

Art. 16. Allocation of Profits.

16.1 From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by Law. This allocation shall cease to be required when the legal reserve has reached an amount equal to ten per cent (10%) of the corporate capital.

16.2 The general meeting of shareholders shall determine how the balance of the annual net profits shall be disposed of. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward.

16.3 Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- (i) interim accounts are drawn up by the sole manager or by the board of managers;
- (ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;
- (iii) the decision to pay interim dividends is taken by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders within two (2) months from the date of the interim accounts;
- (iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and
- (v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

17.1 The Company may be dissolved at any time by a resolution of the sole shareholder or of the general meeting of shareholders adopted by half of the shareholders holding three quarters (3/4) of the share capital. The general meeting

of shareholders shall appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and will determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, or provided for by the Law, the liquidator(s) shall have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

17.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

18.1. Notices and communications are made or waived and circular resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or by any other generally accepted means of electronic communication.

18.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with board of managers' meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the board of managers.

18.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided that signatures in electronic form fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures.

18.4. All matters not expressly governed by the Articles shall be determined in accordance with the Law and, subject to any non waivable provisions of the Law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitory provision

The first financial year shall begin on the date of this deed and shall end on December 31, 2008.

Subscription - Payment

Thereupon FENWAY PARTNERS CAPITAL FUND III, L.P., prenamed and represented as stated above, subscribes to five hundred (500) shares in registered form with a par value of twenty-five euro (€ 25) each and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the amount of twelve thousand five hundred euro (€ 12,500).

The amount of twelve thousand five hundred euro (€ 12,500) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately 2,000 €.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company has passed the following resolutions:

1. The following entity is appointed as sole manager of the Company for an indefinite period:

ATC MANAGEMENT (LUXEMBOURG) SARL, a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office located at L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe, and registered with the Register of Commerce and Companies under the number B 103.336.

2. The registered office of the Company is set at L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe, Grand-Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by surname, given name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French version:

L'an deux mil sept, le seize novembre,

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

A comparu:

FENWAY PARTNERS CAPITAL FUND III, L.P., une société régie par les lois de l'état du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, dont le siège social se situe à C/O CORPORATION SERVICE COMPANY, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, inscrite auprès du Secretary of State of the State of Delaware, sous le numéro 4070681, représentée par Frédéric Chartier, avocat, avec adresse professionnelle à L-2540 Luxembourg, 14, rue Edward Steichen, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. La société est constituée sous la forme d'une société à responsabilité limitée sous la dénomination FastFrate LUXCO SARL (la Société). La Société est régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune par décision du gérant unique ou par le conseil de gérance. Le siège social peut également être transféré en tout autre endroit du Grand Duché de Luxembourg par une résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du gérant unique ou du conseil de gérance. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance de la Société estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents et que ces développements ou événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et, plus généralement toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises. Elle pourra investir dans l'acquisition et gérer un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et de participation. La Société pourra prêter des fonds, incluant, sans limitation, ceux résultant des emprunts et des émissions d'obligations ou valeurs de participation, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toutes autres sociétés. La Société pourra également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toutes autres sociétés et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toutes autres sociétés ou personnes. En tout état de cause, la Société ne devra pas effectuer une activité réglementée du secteur financier.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes les techniques et instruments liés à ses investissements en vue de leur gestion efficace, en ce compris les techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut d'une façon générale effectuer toutes les opérations et transactions commerciales, financières ou industrielles concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui favorisent directement ou indirectement ou se rapportent à son objet.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite, de la banqueroute ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500 €) représenté par cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (25 €) toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution de l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Les parts sociales de la Société sont indivisibles et la Société reconnaît seulement un seul propriétaire par part sociale.

6.3. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable de l'assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social de la Société.

La cession de parts sociales par suite du décès d'un tiers doit être approuvée par les associés détenant les trois-quarts (3/4) des droits restants.

Une cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle a été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec l'article 1690 du code civil.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi et peut être consulté sur demande par chaque associé.

6.5. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes ou que le rachat de ses propres actions résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution de l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés, qui détermine la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n'a (ont) pas besoin d'être associé(s).

7.2 Les gérants sont révocables à n'importe quel moment ad nutum (sans justifier d'une raison) par une décision de l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à/aux (l')associé(s) seront de la compétence du gérant unique ou du conseil de gérance, qui aura tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2 Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, par le gérant unique ou par le conseil de gérance.

Art. 9. Procédure.

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation de n'importe quel gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du conseil de gérance au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans la convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. Aucune convocation n'est requise si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation au conseil de gérance, que ce soit avant ou après la réunion. Des convocations écrites séparées ne seront pas exigées pour des réunions se tenant à une heure et à un endroit prévus dans un calendrier préalablement adopté par le conseil de gérance.

9.4. Un gérant peut donner une procuration à tout autre gérant afin de le représenter à n'importe quel conseil de gérance.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance seront consignées dans des procès verbaux signés par le président du conseil et si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'identifier, s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion dûment convoquée et tenue.

9.7. Des résolutions circulaires signées par tous les gérants seront valables et engageront la Société comme si elles avaient été adoptées à une réunion du conseil de gérance dûment convoquée et tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique.

Art. 10. Représentation.

10.1. Lorsque la société est gérée par un conseil de gérance la Société pourra être engagée vis-à-vis de tiers en toutes circonstances par la signature conjointe de deux (2) gérants de la Société.

10.2. Lorsque la Société a un seul gérant, la Société pourra être engagée vis-à-vis des tiers par la signature de ce dernier.

10.3. La Société pourra être également engagée vis-à-vis de tiers par la signature conjointe ou unique de toute personne à qui ce pouvoir de signature a été délégué.

Art. 11. Responsabilité des gérants.

11.1. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions applicables de la Loi.

IV. Assemblées générales des associés**Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.**

12.1. L'associé unique assume tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'assemblée générale des associés. Les décisions de l'associé unique sont consignées en procès-verbaux ou rédigées par écrit.

12.2. Les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire, dont le texte sera communiqué à tous les associés par écrit, conformément à l'article 18.1 des Statuts. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique.

12.3. Dans tout autre cas, les résolutions des associés sont adoptées en assemblées générales des associés.

12.4. Chaque associé a des droits de vote proportionnellement au nombre de parts détenues par celui-ci. Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

Art. 13. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote.

13.1. Les associés peuvent être convoqués ou consultés par tout gérant. Le gérant unique, le conseil de gérance ou, à défaut, le(s) commissaire(s) aux comptes, doit convoquer ou consulter les associés à la demande des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

13.2. Une convocation écrite à toute assemblée des associés sera donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date fixée de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de ces circonstances sera précisée dans la convocation de ladite assemblée.

13.3. Les assemblées des associés de la Société seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

13.4. Si tous les associés de la Société sont présents ou représentés à l'assemblée des associés et se considèrent eux-mêmes comme dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans convocation préalable.

13.5. Un associé peut donner une procuration à toute autre personne (qui ne doit pas nécessairement être un associé) afin de le représenter à n'importe quelle assemblée générale des associés.

13.6. Les décisions collectives ne sont valablement prises que dans la mesure où elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si ce chiffre n'est pas atteint à la première assemblée ou première consultation écrite, les associés seront convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

13.7. Les Statuts ne pourront être modifiés qu'avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois quarts (3/4) du capital social de la Société.

13.8. Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement des associés dans la Société exigera le consentement unanime des associés.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices**Art. 14. Exercice social et assemblée générale des associés.**

14.1. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de chaque année.

14.2. Chaque année, le gérant unique ou, le conseil de gérance dresse le bilan et le compte de pertes et profits de la Société ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérant(s), auditeur(s) (s'il y en a) et des associés envers la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire, du bilan et du rapport du (des) commissaire(s) aux comptes, s'il y en a, au siège social de la Société.

14.4. L'assemblée générale des associés se tiendra au lieu et heure indiqués dans la convocation de l'assemblée. Le bilan et le compte de pertes et profits devront être approuvés par résolutions circulaires ou lors de l'assemblée générale annuelle des associés dans les six (6) mois à compter de la clôture de l'exercice social.

Art. 15. Commissaire aux comptes / Réviseur d'entreprises.

15.1. Les opérations de la Société seront supervisées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par la loi.

15.2. L'assemblée générale des associés devra nommer le(s) commissaire(s) aux comptes/ réviseur(s) d'entreprises et déterminer leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne pourra dépasser six (6) ans. Le(s) commissaire(s) aux comptes/ réviseur(s) d'entreprises pourront être réélus.

Art. 16. Affectation des bénéfices.

16.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société seront affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cessera d'être exigée dès que la réserve légale aura atteint dix pour cent (10 %) du capital social de la Société.

16.2. L'assemblée générale des associés décidera de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Elle pourra allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

16.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués, à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) un état des comptes est établi par le gérant unique ou le conseil de gérance;

(ii) cet état des comptes montre que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social pour lequel des comptes annuels ont été approuvés, augmenté par les bénéfices reportés et les réserves distribuables mais réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de payer des dividendes intérimaires est adoptée par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés de la Société dans les deux mois après la date de l'arrêté des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, tenant compte des actifs de la société; et

(v) si les dividendes intérimaires payés excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

17.1. La Société peut être dissoute, à tout moment, par une résolution de l'assemblée générale des associés avec le consentement des associés détenant les trois-quarts (3/4) du capital social. L'assemblée générale des associés devra nommer un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminer leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue par la Loi ou la décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus larges pour la réalisation des actifs et du paiement des dettes de la Société.

17.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera distribué aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chaque associé.

VII. Dispositions générales

18.1. La réalisation ou la renonciation aux convocations et communications ainsi que la preuve des résolutions circulaires peuvent être établies par écrit, télégramme, téléfax, e-mail ou par tout autre moyen de communication électronique communément accepté.

18.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du conseil de gérance peuvent également être données par un gérant conformément à ce qui a été accepté par le conseil de gérance.

18.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition que les signatures électroniques remplissent les conditions légales requises pour pouvoir être assimilées à des signatures manuscrites.

18.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il sera fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions d'ordre public de la Loi, à tout accord conclu de temps à autre entre associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commencera à la date du présent acte et s'achèvera le 31 décembre 2008.

Souscription et libération

Sur ces faits, FENWAY PARTNERS CAPITAL FUND III, L.P., prénommée et représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25 €) chacune et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de douze mille cinq cents euros (12.500 €).

Le montant de douze mille cinq cents euros (12.500 €) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant qui le reconnaît expressément.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à 2.000 €.

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

1. L'entité suivante est nommée en qualité de gérant unique pour une période indéterminée:

ATC MANAGEMENT (LUXEMBOURG) SARL, une société à responsabilité limitée constituée en vertu des lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social situé à L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103.336.

2. Le siège social de la Société est établi à L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe, Grand Duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Chartier, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2007. LAC/2007/37012. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2007.

P. Frieders.

Référence de publication: 2008007001/212/489.

(080001997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2008.

Fincar Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 134.736.

— STATUTS

L'an deux mille sept, le treize décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

- 1) Mademoiselle Katuscia Carraesi, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.
- 2) Mademoiselle Nicoletta Leone, employée privée, demeurant à 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Lesquelles parties comparantes ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est régi par les présents statuts une société anonyme sous la dénomination de FINCAR LUX S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Le conseil d'administration peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou à l'étranger.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée à compter de l'acte constitutif. Elle pourra être dissoute par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Art. 4. La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et entre autres l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant notamment avec ou sans garantie et en toutes monnaies, par la voie d'émissions d'obligations qui pourront également être convertibles et/ou subordonnées et de bons.

En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

Art. 5. Le capital social est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille Euros), représenté par 310 (trois cent dix) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent Euros) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Art. 6. Toute action est indivisible; la société ne reconnaît, quant à l'exercice des droits accordés aux actionnaires, qu'un seul propriétaire pour chaque titre.

Si le même titre appartient à plusieurs personnes, la société peut suspendre l'exercice des droits y afférents jusqu'à ce qu'une seule d'entre elles soit désignée comme étant à son égard propriétaire du titre.

Administration - Surveillance

Art. 7. La société est administrée par un conseil, composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

Les administrateurs sortants sont rééligibles. Le mandat des administrateurs sortants cesse immédiatement après l'assemblée générale annuelle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, nommé par l'assemblée générale des actionnaires, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale des actionnaires, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive. L'administrateur, ainsi nommé par l'assemblée générale des actionnaires, achève le mandat de celui qu'il remplace.

Art. 8. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige, au siège social ou en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg, indiqué dans les convocations, ou de l'étranger.

Sauf dans le cas de force majeure résultant de guerre, de troubles ou d'autres calamités publiques, le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée.

Tout membre empêché ou absent peut donner par écrit, par télégramme, par télex ou par télécopieur, confirmés par écrit, à un de ses collègues délégation pour le représenter aux réunions du conseil et voter en son lieu et place.

Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Le conseil d'administration peut, avec l'accord de tous ses membres, prendre, en dehors de toute réunion, des décisions unanimes, écrites, signées séparément par tous les administrateurs.

Art. 9. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur, confirmés par écrit. Ces lettres, télégrammes, télex ou télécopies seront annexés au procès-verbal de la délibération.

Art. 10. De chaque séance du conseil d'administration il sera dressé un procès-verbal qui sera signé par tous les administrateurs qui auront pris part aux délibérations

Les copies ou extraits, dont production sera faite, seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 11. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 12. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Art. 13. Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Art. 14. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Les commissaires ont un droit illimité de surveillance et de contrôle sur toutes opérations de la société.

Ils peuvent prendre connaissance, sans déplacement, des livres, de la correspondance, des procès-verbaux et généralement de toutes écritures de la société.

Art. 15. Les administrateurs et commissaires ne contractent, à raison de leur gestion, aucune obligation personnelle relativement aux engagements de la société, mais ils sont responsables vis-à-vis de la société de l'exécution de leur mandat et des fautes commises dans l'exercice de leurs fonctions.

Assemblée générale

Art. 16. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Art. 17. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans la convocation, le 3^{ème} mardi du mois de mars à 14.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Elle peut néanmoins se réunir, à la demande d'un actionnaire, à toute autre date antérieure à celle fixée dans le premier alinéa ci-dessus, à la condition que les autres actionnaires marquent leur accord.

Art. 18. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Elle se tient au lieu indiqué dans les avis de convocation. Les sujets à l'ordre du jour sont mentionnés dans la convocation.

Art. 19. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que, pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Art. 20. Chaque action donne droit à une voix. Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Art. 21. L'Assemblée générale ordinaire délibère valablement quelle que soit la portion du capital présente ou représentée. Pour être valables, les résolutions devront être prises à la majorité simple des votes exprimés.

L'assemblée générale extraordinaire ayant pour objet la modification des statuts de la société ne délibère valablement que si la moitié au moins du capital est présente ou représentée. Si cette condition n'est pas remplie, lors de la première convocation, une nouvelle assemblée sera convoquée conformément aux dispositions légales. Les résolutions, pour être valables, devront recueillir le vote favorable d'actionnaires représentant deux tiers au moins des actions présentes ou représentées.

Art. 22. L'assemblée générale est présidée par le président du conseil d'administration ou, à son défaut, par celui qui le remplace.

Le président de l'assemblée désigne le secrétaire et l'assemblée élit un scrutateur.

Art. 23. Les délibérations de l'assemblée générale sont consignées dans un procès-verbal qui mentionne les décisions prises et les déclarations dont les actionnaires demandent l'inscription.

Le procès-verbal est signé par les membres du bureau. Les extraits qui en sont délivrés sont certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 24. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 25. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution si, à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve a été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration peut procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Dissolution - Liquidation

Art. 26. Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs.

Après réalisation de l'actif et l'apurement du passif, les actions de capital seront remboursées. Toutefois elles ne seront prises en considération qu'en proportion de leur degré de libération.

Disposition générale

Art. 27. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2007.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra le 3^{ième} mardi du mois de mars à 14.00 heures en 2008.

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille huit cents Euros.

Souscription

Les actions ont été souscrites comme suit par:

	Actions
1.- Katuscia Carraesi:	155
2.- Nicoletta Leone:	155
Total:	310

Ces actions ont été libérées intégralement par des versements en numéraire, de sorte que la somme de EUR 31.000,- (trente et un mille Euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Assemblée générale extraordinaire

Les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoquées, se sont ensuite constituées en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2.- Sont nommés administrateurs:
 - a) Monsieur Marco Cameroni, employé privé, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal; président.
 - b) Monsieur Umberto Cerasi, employé privé, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
 - c) Mademoiselle Katuscia Carraesi, employée privée, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
- 3.- Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:
AACO (ACCOUNTING, AUDITING, CONSULTING & OUTSOURCING) S.à R.L., ayant son siège social à L-2430 Luxembourg, 28, rue Michel Rodange (RCS Luxembourg B 88.833).
- 4.- Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2010.
- 5.- Conformément aux dispositions statutaires, le conseil d'administration est autorisé, après décision préalable de l'assemblée générale, à déléguer la gestion journalière de la société à un de ses membres.
- 6.- L'adresse de la société est fixée à L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: K. Carraesi, N. Leone, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2007. Relation: LAC/2007/41093. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2008007021/211/197.

(080002148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2008.

**LyondellBasell Industries AF S.C.A., Société en Commandite par Actions,
(anc. Basell AF S.C.A.).**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 107.545.

In the year two thousand and seven, on the twentieth day of December.

Before the undersigned Maître Joseph Gloden, notary, residing in Grevenmacher, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of BASELL AF S.C.A., a société en commandite par actions having its registered office at 15-17, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, incorporated on 20th April 2005 by deed of notary André-Jean-Joseph Schwachtgen, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Mémorial») number 879 of 12 September 2005 and registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés under number B 107.545 (the «Company»). The articles of association of the Company were last amended by deed of notary Gérard Lecuit on 13 October 2005 published in the Mémorial of 22 February 2006 number 392.

The meeting was presided by M^e Philippe Hoss, maître en droit residing in Luxembourg.

There was appointed as secretary and scrutineer M^e Antoine Daurel, maître en droit, residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

1. The shareholders represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list signed by the proxy holders, the chairman, the secretary and scrutineer and the undersigned notary. The said list and the proxies will be attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

2. As it appeared from said attendance list, (i) LyondellBasell AFGP S.à.r.l. in short LyondellBasell, a société à responsabilité limitée, with registered office in L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under Section B, number 111.155 as the unlimited shareholder (actionnaire commandité) and manager of the Company, holding one share, and (ii) BI S.à.r.l., a société à responsabilité limitée, with registered office at L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under Section B, number 106.994 and (iii) BASELL HOLDINGS BV with registered office at NL-2132 The Netherlands, MS Hoofddorp, Hoeksteen 66, registered with the Netherlands' Trade Register under number 24344658, each a limited shareholder (actionnaire commanditaire) of the Company holding a total of 403,225 shares, are represented so that all the 403,226 shares in issue were represented at this general meeting and declared that they had prior knowledge of the agenda so that the meeting was validly constituted and able to validly decide on all the items on the agenda.

3. The agenda of the meeting is as follows:

Agenda:

1. Full restatement of the articles of association of the Company;
2. Appointment of the members of the Supervisory Board of the Company.

After deliberation the extraordinary general meeting unanimously approved the following resolutions.

First resolution

The general meeting approves the new articles of association of the Company, which shall read as follows:

A. Name - Duration - Purpose - Registered office

Art. 1. The Company is a société en commandite par actions existing between LyondellBasell AFGP S.à.r.l, a company registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 111.155, in short LyondellBasell, as unlimited shareholder (actionnaire commandité) and manager, and the limited shareholders (actionnaires commanditaires) of the Company, under the name of LyondellBasell INDUSTRIES AF S.C.A. (hereinafter the «Company»).

Art. 2. The Company is established for an unlimited duration.

Art. 3. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may further act as a general or limited shareholder with unlimited or limited liability for all debts and obligations of partnerships or similar corporate structures.

The Company may access the capital markets by in particular issuing bonds, commercial paper, money market instruments or any other debt instruments (including subordinated instruments and convertible or exchangeable instruments).

The Company may also enter into financing transactions with banks and financial institutions.

The Company may, for its own account as well as for the account of third parties, carry out all operations which may be useful or necessary to the accomplishment of its purposes or which are related directly or indirectly to its purpose.

Art. 4. The registered office of the Company is established in Luxembourg City. The registered office of the Company may be transferred by resolution of the manager within the Grand Duchy of Luxembourg. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the manager.

Art. 5. The unlimited shareholder (associé commandité) and manager of the Company is liable for all the liabilities of the Company which cannot be paid out of the assets of the Company. The limited shareholders (associés commanditaires), shall refrain from acting on behalf of the Company in any manner or capacity other than by exercising their rights as shareholders in general meetings and shall only be liable to the extent of their contributions to the Company.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company has a subscribed capital of fifty million and twenty-four euro (EUR 50,000,024.-) consisting of four hundred three thousand two hundred twenty-six (403,226) shares with a par value of one hundred twenty-four euro (EUR 124.-) each.

The subscribed capital and the authorised capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association.

The Company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

Art. 7. The shares of the Company are in registered form.

A shareholders' register will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register will contain all the information required by article 39 of the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended. Ownership of registered shares will be established by inscription in said register. Certificates of these recordings shall be issued and signed by the manager upon request of the relevant shareholder.

The Company will recognise only one holder per share; in case a share is held by more than one person, the persons claiming ownership of the share will have to appoint one sole proxy to represent the share in relation to the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been designated as the sole owner in relation to the Company.

C. General meetings of shareholders

Art. 8. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

The general meeting is convened by the manager or the Supervisory Board.

It may also be convened by request of shareholders representing at least ten per cent (10%) of the Company's share capital.

Art. 9. The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on 15 May of each year. If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day. Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

The quorum and time-limits provided by law shall govern the convening notices and the conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, by facsimile or by any other means of communication, a copy being sufficient. Except where otherwise provided by law or these Articles, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed at the simple majority of the votes validly cast.

The manager may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

If all the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

D. Management

Art. 10. The Company shall be managed by LyondellBasell AFGP in its capacity as unlimited shareholder (associé commandité) and manager of the Company. The other shareholders shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

Art. 11. The manager is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by law or by these articles of association to the general meeting of shareholders or to the Supervisory Board fall within the powers of the manager.

Art. 12. The Company is validly bound vis-à-vis third parties by the signature of two members of the board of managers of the manager or by the joint signature of a member of the board of managers of the manager and of an officer of the

manager to whom all or specific daily management powers shall have been delegated by the board of managers of the manager, or for specific and limited matters, by the sole or joint signature of one or more attorneys to which such powers shall have been given by the board of managers of the manager.

Art. 13. In the event of legal incapacity, liquidation, or other permanent situation preventing the manager from acting as manager of the Company, the Company shall not terminate but the Supervisory Board shall appoint an administrator, who need not be a shareholder, who shall adopt urgent measures, until a general meeting of shareholders is held, which such administrator shall convene within fifteen days of his appointment. At such general meetings (or at a reconvened meeting if the first meeting was not quorate), the shareholders may appoint a successor manager, in accordance with the quorum (in case of the first meeting only) and majority requirements for amendment of these articles of association. Failing such appointment, the Company shall be dissolved and liquidated. The appointment of such a successor manager shall not be subject to the approval of the manager.

E. Supervisory Board

Art. 14. The Company shall have a Supervisory Board composed of not less than three members who need not be shareholders.

Art. 15. The Supervisory Board shall have the following duties and powers:

(1) the Supervisory Board shall carry out the permanent supervision of the management of the Company by the manager (without being authorised to interfere with such management), including the supervision of the operations and the business of the Company as well as its financial situation, including more in particular its books and accounts;

(2) the Supervisory Board shall advise the manager on any matter which the manager refers to it; and

(3) the Supervisory Board shall grant or deny the authorisations required pursuant to Article 16.

In the fulfilment of its duties referred to under (2) and (3) above, the Supervisory Board members shall be solely guided by the corporate interest of the Company and the business of its Group and shall not be bound by any order or instruction by any shareholder.

For the purpose of these Articles, «Group» shall mean the Company and all the companies, partnerships and other legal entities directly or indirectly controlled by the Company.

Art. 16. The following matters shall (regardless of which group Company is involved) be submitted by the manager to the Supervisory Board for prior approval:

a. the business plan for the Group and the financing plan whether or not included therein; any material capital expenditures not included in any approved business plan and/or financing plan; and any material amendment or modification to any approved business plan;

b. any investment in fixed assets with a value exceeding thirty million euro (EUR 30,000,000.-) per investment;

c. any divestment of assets, any acquisition or disposal of an interest in a company or a part thereof (including joint ventures), any acquisition or disposal of a business enterprise or part thereof through the purchase or sale of assets, customer lists or product lines where the value (consideration including assumption of liabilities) exceeds thirty million euro (EUR 30,000,000.-);

d. the entry into of a credit facility (howsoever called) with a term of up to one year and exceeding twenty million euro (EUR 20,000,000.-) and the entry into of any credit facility (howsoever called) with a term exceeding one year of fifty million euro (EUR 50,000,000.-) or more, unless the relevant facility had been included in a previously approved business plan and/or financing plan;

e. any granting of loans to companies other than direct or indirect subsidiaries of the Company exceeding twenty-five million euro (25,000,000.-) per loan unless the relevant loan had been included in a previously approved business plan and/or financing plan;

f. any granting of security (including the pledging or mortgaging of assets) or guarantees for liabilities of unrelated third parties; for the avoidance of doubt, the granting of security or guarantees for part of the liabilities of one or more direct or indirect subsidiaries of the Company or of one or more legal entities or partnerships in which the Company holds a direct or indirect participation, where the proportion of such part represented in the relevant liabilities is not higher than the direct or indirect interest of the Company in the respective subsidiary(ies) or participation(s) is not subject to authorisation;

g. any entering into, extension and/or termination of any feedstock agreement with a contract value exceeding two hundred and fifty million euro (EUR 250,000,000.-) per year as well as any entering into, extension and/or termination of any other agreement with a contract value exceeding one hundred million euro (EUR 100,000,000.-) per year;

h. any acquisition or establishment of a new site for the production of polymers, chemicals or fuels;

i. the declaration of any interim dividend;

j. the adoption of and changes to the group's business principles or the group's health, safety and environment policy;

k. the issuance of any additional shares or other equity securities or of debt securities to unrelated third parties. For the purpose of this sub-paragraph k., a «related party» shall mean any company, partnership or other legal entity directly

or indirectly controlled by AI PETROCHEMICALS LLC, a Delaware limited liability company or its successors, and «unrelated third parties» shall be any party other than a related party;

l. the termination or settlement of any litigation or tax audits dispute exceeding an amount of ten million (EUR 10,000,000.-);

m. any other matter of significant strategic interest;

n. remuneration of senior management of the Group.

Art. 17. The Supervisory Board shall have an unlimited right to inspect all the transactions of the Company; it may inspect the books, correspondence, minutes and in general all the records of the Company. The Supervisory Board may require the manager to provide information of any kind which it needs to exercise supervision its duties and may undertake or arrange for any investigations necessary for the performance of its duties.

The manager shall, on a regular basis, report to the Supervisory Board on the progress and foreseeable development of the Company's business. In addition, the manager shall promptly pass to the Supervisory Board any information on events likely to have an appreciable effect on the Company's situation.

Art. 18. The members of the Supervisory Board shall be elected by the general meeting of shareholders for a period of up to six years. The members of the Supervisory Board are re-eligible and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution adopted by the general meeting of shareholders.

Art. 19. In the event the total number of members of the Supervisory Board falls below three or below one half of the number of members determined by the general meeting of shareholders, the manager or the remaining member(s) of the Supervisory Board shall forthwith convene a shareholders' meeting in order to fill such vacancies. If one or more members of the Supervisory Board are temporarily prevented from attending meetings of the board, the remaining members may appoint a person chosen from within the shareholders to provisionally replace them until they are able to resume their functions. The remuneration of the members of the Supervisory Board shall be determined by the general meeting of shareholders.

Art. 20. The Supervisory Board shall meet at the registered office or any other place as indicated in the notice of meeting. The Supervisory Board will choose a chairman from among its members. It will also choose a secretary, who need not be a member of the Supervisory Board, who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Supervisory Board.

The Supervisory Board shall be convened by its chairman or by the manager. A meeting of the Supervisory Board must be convened if any of its members so requests.

The chairman of the Supervisory Board will preside at all meetings of such board, but in his absence the Supervisory Board will appoint another member of the Supervisory Board as chairman pro tempore by vote of the majority present at such meeting.

Written notice of any meeting of the Supervisory Board shall be given by letter, by telefax or by electronic mail (without electronic signature) to all its members at least (8) eight days prior to the date set for such meeting, except in the case of emergency, in which case the nature of such emergency shall be detailed in the notice of the meeting. The notice will indicate the place of the meeting and it will contain the agenda thereof. The notice may be waived by the consent in writing, by facsimile or by any other means of communication, a copy being sufficient. Special notices shall not be required for meetings held at times and places fixed in a calendar previously adopted by the Supervisory Board.

Any member of the Supervisory Board may act at any meeting of the Supervisory Board by appointing another member as his proxy in writing, by facsimile or by any other means of communication, a copy being sufficient. A member may represent several of his colleagues.

The Supervisory Board can deliberate or act validly only if at least the majority of its members are present or represented. Resolutions are taken by a majority of the votes of the members present or represented at such meeting.

Resolutions of the Supervisory Board are to be recorded in minutes and signed by the chairman and the secretary of the meeting; any proxies will remain attached thereto. Copies or extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere shall be validly certified by the secretary or any two members.

The Supervisory Board may, unanimously, pass resolutions in writing on one or different counterparts, which together will form the minutes giving evidence of the passing of the resolutions recorded therein.

Any member of the Supervisory Board may participate in any meeting of the Supervisory Board by means of a conference call or by any similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The Supervisory Board shall appoint an audit committee, a remuneration committee and a finance and investment committee and may appoint such further committees as it deems fit.

The Supervisory Board shall adopt its internal regulations and determine therein inter alia the composition, tasks, authorities and rules of operation of its committees.

The Company shall indemnify any member of the Supervisory Board and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit, or proceeding to which he may be made a party

by reason of his being or having been a member of the Supervisory Board of the Company. Such member shall not be entitled to be indemnified in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for negligence or misconduct. In the event of settlement, indemnification shall only be provided in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its counsel that the person to be indemnified did not commit a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which such member may be entitled.

The Company shall pay the expenses incurred by any person indemnifiable hereunder in connection with any proceeding in advance of the final outcome, so long as the Company receives a written and legally binding undertaking by such person to repay the full amount advanced if there is a final determination that such person is not entitled to indemnification. The termination of any action, suit or proceeding by judgment, order, settlement, conviction, or a plea of nolo contendere or its equivalent, shall not of itself, create a presumption that the indemnifiable person did not satisfy the standard of conduct entitling him or her to indemnification hereunder. The Company shall make a cash payment to such indemnifiable person equal to the full amount incurred by such person and which is indemnifiable hereunder promptly upon notification of an obligation to indemnify from the indemnifiable person supported by such information as the Company shall reasonably require.

F. Financial year - Profits

Art. 21. The accounting year of the Company shall begin on January first of each year and shall terminate on December thirty-first of the same year.

Art. 22. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company. The general meeting of shareholders, upon recommendation of the manager, will determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of.

Interim dividends may be distributed by the manager in compliance with the terms and conditions provided for by law.

G. Liquidation

Art. 23. In the event of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, who may be physical persons or legal entities, appointed by the general meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

H. Amendment of the articles of incorporation

Art. 24. Subject to the approval of the manager, these articles of association may be amended from time to time by the general meeting of shareholders under the quorum and majority requirements provided for by the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended.

I. Final clause - Applicable Law

Art. 25. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended.

Second resolution

The general meeting notes the resignation by each of Mr Simon Baker, Mr Dawn Shand and Mr Bertrand Duc as auditors of the Company, and resolves to grant them discharge and to appoint the following persons as members of the Supervisory Board of the Company for a period ending at the general meeting of shareholders resolving on the annual accounts for 2012:

- Mr Len Blavatnik, with professional address at Access Industries, 730 Fifth Avenue 20th floor, NY, NY10019, USA born on June 14, 1957 in Odessa, Ukraine;

- Mr Richard Floor, with professional address at Goodwin Procter LLC, Exchange Place, 53 State Street, Boston, MA 02109, USA born on August 30, 1940 in Lynn, USA;

- Mr Kent Potter, with professional address at 99 Coulter Place, Castle Rock, Colorado 80108 USA born on August 15, 1946 in Ogden, USA;

- Mr Philip Kassin, with professional address at Access Industries, 730 Fifth Avenue 20th floor, NY, NY10019, USA born on August 12, 1957 in Brooklyn, New York, USA; and

- Mr Lincoln Benet, with professional address at Access Industries, 15B Kensington Palace Gardens, London W8 4QG, United Kingdom born on May 29, 1963 in New York City, New York, USA.

There being no further business, the meeting was thereupon closed.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of this deed are estimated at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-).

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing persons, this deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing known to the notary by their names, first names, civil status and residences, said persons signed together with the notary this deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt décembre.

Par-devant Maître Joseph Gloden, notaire de résidence à Grevenmacher, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de BASELL AF S.C.A., une société en commandite par actions ayant son siège social aux 15-17, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, constituée le 20 avril 2005 suivant acte de Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 879 du 12 Septembre 2005 et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 107.545 (la «Société»). La dernière modification des statuts de la Société a été réalisée suivant acte notarié de M^e Gérard Lecuit le 13 octobre 2005 publié au Mémorial du 22 février 2006 numéro 392.

L'Assemblée a été présidée par M^e Philippe Hoss, maître en droit résidant à Luxembourg.

Il a été désigné comme secrétaire et scrutateur M^e Antoine Daurel, maître en droit, résidant à Luxembourg.

Le président a déclaré et prié le notaire d'acter que:

1. Les actionnaires représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par les mandataires, le président, le secrétaire et scrutateur et le notaire instrumentant. Cette liste, ainsi que les procurations données par les actionnaires, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

2. Il ressort de ladite liste de présence que, (i) la société LyondellBasell AFGP S.à.r.l. en abrégé LyondellBasell, une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 15-17, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 111.155 en ses qualités d'actionnaire commandité et de gérant de la Société, détenteur d'une action, et (ii) la société BI S.à.r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 15-17, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 106.994 et (iii) la société BASELL HOLDINGS BV ayant son siège social à MS Hoofddorp, Hoeksteen 66, NL-2132 Pays-Bas, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés des Pays-Bas sous le numéro 24344658, chacune en leur qualité d'actionnaire commanditaire de la Société détenant un total de 403.225 actions, étant représentées, la totalité des 403.226 actions émises sont représentées à l'assemblée et les actionnaires ayant déclaré avoir eu connaissance préalable de l'ordre du jour, l'assemblée est valablement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

3. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Agenda:

1. Refonte complète des statuts de la Société;
2. Nomination des membres du Conseil de Surveillance de la Société.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale Extraordinaire a adopté à l'unanimité les décisions suivantes.

Première résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire approuve la nouvelle rédaction des statuts, dans la forme suivante:

A. Dénomination - Durée - Objet - Siège social

Art. 1^{er}. La Société est une société en commandite par actions existant entre la société LyondellBasell AFGP S.à.r.l., une société à responsabilité limitée enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 111.155, en abrégé LyondellBasell en qualité d'actionnaire-gérant-commandité et gérant, et les actionnaires commanditaires de la Société sous le nom de LyondellBasell AF S.C.A. (ci-après la «Société»).

Art. 2. La durée de la Société est illimitée.

Art. 3. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, l'échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut également agir comme associé, responsable indéfiniment ou de façon limitée pour toutes les dettes et engagements de sociétés de personnes d'autres structures sociétaires similaires.

La Société peut accéder aux marchés de capitaux en particulier par l'émission d'obligations, de papier commercial, d'instruments du marché monétaire ou tout autre titre de dette (y inclus des instruments subordonnés et des instruments convertibles ou échangeables).

La Société peut également conclure des opérations financières avec des banques et d'autres institutions financières.

La Société peut par ailleurs réaliser, tant pour son compte personnel que pour le compte de tiers, toutes les opérations utiles ou nécessaires à la réalisation de son objet social ou qui se rapportent directement ou indirectement à cet objet social.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social pourra être transféré sur le territoire du Grand-Duché du Luxembourg par décision du gérant. La Société peut établir, par décision du gérant, des succursales ou d'autres bureaux, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 5. L'associé-gérant-commandité de la Société est responsable de toutes les dettes de la Société qui ne peuvent être payées par les avoirs de la Société. Les associés commanditaires s'abstiendront d'agir pour le compte de la Société de quelque manière ou en quelque qualité que ce soit autrement qu'en exerçant leurs droits d'actionnaire lors des assemblées générales, et ne sont tenus que dans la limite de leurs apports à la Société.

B. Capital social - Actions

Art. 6. Le capital souscrit de la Société est fixé à cinquante millions et vingt-quatre euros (EUR 50.000.024,-) représenté par quatre cent trois mille deux cent vingt-six (403.226) actions d'une valeur nominale de cent vingt-quatre euros (EUR 124,-) chacune.

Le capital souscrit et le capital autorisé de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société pourra, aux conditions prévues par la loi, racheter ses propres actions.

Art. 7. Toutes les actions seront émises sous la forme nominative exclusivement.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par le gérant, sur demande de l'actionnaire.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si une action a plusieurs propriétaires, les personnes invoquant un droit de propriété sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette action jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

C. Assemblée générale des actionnaires

Art. 8. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

L'assemblée générale est convoquée par le gérant ou le Conseil de Surveillance.

Elle doit aussi être convoquée, sur demande des actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se tiendra à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation à la réunion, le 15 mai de chaque année. Si ce jour est un jour férié légal à Luxembourg, l'assemblée générale se réunira le premier jour ouvrable suivant. D'autres assemblées générales d'actionnaires peuvent se tenir aux dates et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et les délais de convocation prévue par la loi régleront la convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par lettre, télécopie ou tout autre moyen de communication, une copie étant suffisante, une autre personne comme son mandataire. Sauf disposition contraire de la loi ou des présents statuts, les résolutions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes valablement émis.

Le gérant peut déterminer toute autre condition à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si l'ensemble des actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, alors l'assemblée pourra être tenue sans avis ou publication préalable.

D. Gérance

Art. 10. La Société sera administrée par LyondellBasell AFGP, en sa qualité d'associé-gérant-commandité de la Société. Les autres actionnaires ne participeront ni n'interféreront dans la gérance de la Société.

Art. 11. Le gérant est investi des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration et de disposition relevant de l'objet de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des actionnaires ou au Conseil de Surveillance de la Société appartiennent au gérant.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée par la signature de deux membres du conseil de gérance du gérant ou par la signature conjointe d'un membre du conseil de gérance du gérant et d'un fondé de pouvoir du gérant ayant reçu délégation générale ou spécifique des pouvoirs de gestion journalière par le conseil de gérance du gérant, ou dans des cas particuliers et spécifiques, par la signature individuelle ou conjointe d'un ou plusieurs représentants auxquels ces pouvoirs auront été délégués par le conseil de gérance du gérant.

Art. 13. En cas d'incapacité légale, de liquidation ou d'une autre situation permanente empêchant le gérant d'exercer ses fonctions au sein de la Société, celle-ci ne viendra pas à expiration mais le Conseil de Surveillance nommera un administrateur, qui n'a pas besoin d'être actionnaire, qui adoptera les mesures urgentes, jusqu'à ce que se tienne une assemblée générale d'actionnaires, convoquée par cet administrateur dans les quinze jours de sa nomination. Lors de cette assemblée générale (ou lors de la reconvoque de l'assemblée si le quorum n'a pas été atteint lors de la première), les actionnaires pourront nommer un nouveau gérant, en respectant les règles de quorum (uniquement lors de la première assemblée) et de majorité requises pour la modification des statuts. L'absence d'une telle nomination entraînera la dissolution et la liquidation de la Société. La nomination d'un tel nouveau gérant n'est pas soumise à l'approbation du gérant.

E. Conseil de Surveillance

Art. 14. La Société est dotée d'un Conseil de Surveillance d'au moins trois membres, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires.

Art. 15. Le Conseil de Surveillance dispose des missions et prérogatives suivants:

(1) le Conseil de Surveillance est chargé de la surveillance permanente de la gestion de la Société par le gérant (sans pouvoir interférer dans cette gestion), notamment la surveillance des opérations et des affaires de la Société ainsi que de sa situation financière, en particulier ses livres et ses comptes;

(2) le Conseil de Surveillance conseillera le gérant sur tout point dont ce dernier l'aura saisi; et

(3) le Conseil de Surveillance a le pouvoir d'accorder ou de refuser les autorisations requises en vertu de l'Article 16.

Dans l'accomplissement de ses missions décrites aux paragraphes (2) et (3), le Conseil de Surveillance sera guidé par le seul intérêt de la Société et de son groupe et ne sera pas tenu par les ordres ou instructions d'un actionnaire.

Aux fins de ces statuts, le «Groupe» signifie la Société et toutes les sociétés, sociétés de personnes ou autres entités juridiques directement ou indirectement contrôlées par la Société.

Art. 16. Les opérations suivantes devront être soumis par le gérant à l'approbation préalable du Conseil de Surveillance (sans considération de la société du Groupe concernée):

a. le business plan du Groupe et le plan financier qu'il y soit inclus ou non; toute dépense substantielle non prévue dans un business plan et/ou un plan financier approuvé; et tout aménagement ou modification substantielle à un business plan approuvé;

b. tout investissement dans des immobilisations dont la valeur dépasse trente millions d'euros (EUR 30.000.000,-) par investissement;

c. toute cession d'actifs, toute acquisition ou cession d'intérêt dans une société ou une partie d'une société (notamment d'une joint-venture), toute acquisition ou cession d'une entreprise commerciale ou une partie de celle-ci par l'achat ou la vente d'actifs, listes de clients ou chaînes de production dont la valeur dépasse(en tenant compte de de la reprise d'engagements) trente millions d'euros (EUR 30.000.000,-);

d. la conclusion d'une facilité de crédit (quelque soit sa dénomination) d'une durée supérieure à un an et dont la valeur dépasse vingt millions d'euros (EUR 20.000.000,-) et la conclusion de toute facilité de crédit (quelque soit sa dénomination) d'une durée supérieure à un an de cinquante millions d'euros (EUR 50.000.000,-) ou plus, à moins que ladite facilité n'ait fait partie d'un business plan et/ou d'un plan financier précédemment approuvé;

e. toute mise à disposition de prêts à des sociétés autres que les filiales directes ou indirectes de la Société dépassant vingt-cinq millions d'euros (EUR 25.000.000,-) par prêt, à moins que ledit prêt n'ait fait partie d'un business plan et/ou d'un plan financier précédemment approuvé;

f. la constitution de sûretés (y inclus la constitution d'un gage ou la fourniture d'une hypothèque) ou le consentement de garanties couvrant des engagements de tiers non liés; afin d'éviter tout doute, la constitution de sûretés ou de garanties couvrant une partie des engagements d'une ou plusieurs filiales directes ou indirectes de la Société ou d'une ou plusieurs entités juridiques ou sociétés de personnes dans lesquelles la Société détient une participation directe ou indirecte, n'est pas soumise à autorisation si la proportion des engagements ainsi garantis n'est pas supérieure à l'intérêt direct ou indirect de la Société dans les filiales ou participations concernées;

g. toute conclusion, extension et ou résiliation d'accord sur les matières premières avec une valeur contractuelle dépassant deux cent cinquante millions d'euros (EUR 250.000.000,-) par an ainsi que toute conclusion, extension et/ou résiliation de tout autre accord dont la valeur dépasse cent millions d'euros (EUR 100.000.000,-);

- h. tout acquisition ou établissement d'un nouveau site pour la production de polymères, produits chimiques ou pétroliers;
- i. la déclaration de tout acompte sur dividende;
- j. l'adoption et toute modification des principes d'entreprise du Groupe ou de la politique du Groupe en matière de santé, de sécurité et d'environnement;
- k. l'émission d'actions supplémentaires ou de tout autre instrument représentatif de fonds propres ou de titres de dette à des tiers non liés. Au sens de ce sous-paragraphe k., une «société liée» signifie toute société, société de personnes ou autre entité juridique directement ou indirectement contrôlée par AI PETROCHEMICALS LLC, une société à responsabilité limitée du Delaware ou ses successeurs et un «tiers non lié» signifie toute partie qui n'est pas une société liée;
- l. la clôture ou l'arrangement de tout procès ou litige fiscal dépassant dix millions d'euros (EUR 10.000.000,-);
- m. tout autre sujet d'importance stratégique manifeste;
- n. la rémunération de la direction du Groupe.

Art. 17. Le Conseil de Surveillance a un droit illimité de regard sur toutes les opérations de la Société; il peut prendre connaissance sans déplacement des livres, de la correspondance, des procès-verbaux et généralement de toutes les écritures de la Société. Le Conseil de Surveillance pourra demander au gérant de fournir des informations de toute nature nécessaires à l'exercice de son contrôle et pourra procéder à toute vérification nécessaire à l'accomplissement de ses missions.

Le gérant devra régulièrement rendre compte au Conseil de Surveillance de la marche des affaires de la Société et de leur évolution prévisible. En outre, le gérant devra communiquer en temps utile au Conseil de Surveillance toute information sur des événements susceptibles d'avoir des répercussions sensibles sur la situation de la Société.

Art. 18. Les membres du Conseil de Surveillance sont élus par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période d'un maximum de six ans. Les membres du Conseil de Surveillance sont rééligibles et pourront être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 19. Dans l'hypothèse où le nombre des membres du Conseil de Surveillance est inférieur à trois ou à la moitié du nombre déterminé par l'assemblée générale des actionnaires, le gérant ou le(s) membre(s) restant(s) du Conseil de Surveillance convoqueront aussitôt une assemblée des actionnaires afin de combler les vacances. Si un ou plusieurs membres du Conseil de Surveillance sont temporairement empêchés d'assister aux réunions du Conseil, les membres restants peuvent nommer une personne, choisie parmi les actionnaires, pour les remplacer provisoirement, jusqu'à ce qu'ils puissent reprendre leurs fonctions. La rémunération des membres du Conseil de Surveillance sera décidée par l'assemblée des actionnaires.

Art. 20. Le Conseil de Surveillance se réunira au siège social ou à tout autre endroit indiqué dans la convocation. Le Conseil de Surveillance élira un président parmi ses membres. Le Conseil de Surveillance élira également un secrétaire, qui ne doit pas être un membre du Conseil de Surveillance et qui devra tenir le procès-verbal des réunions du Conseil de Surveillance.

Le Conseil de Surveillance est convoqué par son président ou par le gérant. Une réunion du Conseil de Surveillance doit être tenue sur demande d'un des ses membres.

Le président du Conseil de Surveillance présidera toutes les réunions du Conseil de Surveillance, mais en son absence le Conseil de Surveillance pourra désigner à la majorité des membres présents à la réunion un autre membre du Conseil de Surveillance pour assumer la présidence de la réunion.

Avis écrit de toute réunion du Conseil de Surveillance sera donné par lettre, par télécopie ou par courrier électronique (sans signature électronique) à tous ses membres au moins (8) huit jours avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. La convocation indiquera le lieu de la réunion et en contiendra l'ordre du jour. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque membre par lettre, télécopie, ou tout autre moyen écrit, une copie étant suffisante. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil de Surveillance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de Surveillance.

Chaque membre du Conseil de Surveillance peut agir lors de toute réunion du Conseil de Surveillance en nommant un autre membre pour le représenter, soit par lettre, par télécopie ou par tout autre moyen de communication, une copie étant suffisante. Un même membre peut représenter plusieurs de ses collègues.

Le Conseil de Surveillance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité des membres du Conseil de Surveillance sont présents ou représentés. Les résolutions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés.

Les résolutions du Conseil de Surveillance seront consignées dans des procès verbaux signés par le président et le secrétaire de la réunion. Toutes les procurations y resteront attachées. Les copies ou extraits de tels procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront certifiés par le secrétaire ou deux membres.

Le Conseil de Surveillance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par écrit sur un ou plusieurs supports dont la combinaison constituera le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Tout membre du Conseil de Surveillance pourra participer à une réunion du Conseil de Surveillance par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les uns les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne.

Le Conseil de Surveillance nommera un comité d'audit, un comité de rémunération et un comité financier et d'investissement, et pourra nommer tel autre comité qu'il lui semble nécessaire.

Le Conseil de Surveillance adoptera son règlement intérieur qui déterminera entre autres la composition, les missions, les pouvoirs et les règles de fonctionnement de ses comités.

La Société tiendra quitte et indemne tout membre du Conseil de Surveillance et ses héritiers, exécuteurs testamentaires et curateurs, des dépenses que ce membre a raisonnablement encourues en raison de toute action, procès ou procédure auquel il peut être partie du fait d'être ou d'avoir été membre du Conseil de Surveillance de la Société. Un tel membre n'aura pas droit à être dédommagé en raison d'affaires pour lesquelles il sera déclaré être responsable pour négligence ou faute. En cas d'arrangement, une indemnisation pour les affaires concernées lui sera seulement versée si la Société reçoit un avis de son conseil juridique que la personne qui doit être dédommagée n'est pas responsable d'un manquement à ses obligations. Ce droit à un dédommagement n'exclut pas les autres droits auquel le membre du Conseil de Surveillance pourra avoir droit.

La Société avancera les frais résultant d'une procédure à toute personne devant être tenue quitte et indemne aux termes des présentes et ce, avant l'issue finale, à condition que la Société reçoive un engagement écrit et valable de cette personne, de rembourser le montant qui lui aura été avancé s'il est finalement déterminé que cette personne n'a pas le droit d'être indemnisée. La fin de toute action, procès ou procédure par jugement, ordonnance, arrangement, condamnation, acquiescement ou son équivalent, ne créera pas, en elle-même, une présomption selon laquelle la personne indemnisable n'a pas satisfait au standard de conduite lui donnant droit à indemnisation. La Société fera, à cette personne, un paiement en argent équivalent au montant total déboursé par cette personne justifiée promptement à la suite de la notification de l'obligation de dédommagement par la personne indemnisable, justifiée par telles informations que la Société peut raisonnablement demander.

F. Exercice social - Bilan

Art. 21. L'exercice social de la Société commencera le 1^{er} janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de la même année.

Art. 22. Sur le bénéfice annuel net de la Société, il sera prélevé 5% (cinq pour cent) qui sera attribué à la réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du gérant, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés par le gérant en conformité avec les conditions prévues par la loi.

G. Liquidation

Art. 23. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs qui pourront être des personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

H. Modification des statuts

Art. 24. Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

I. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 25. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Messieurs Simon Baker, Dawn Shand et Bertrand Duc de leurs fonctions de commissaires de la Société, et décide de leur accorder quitus et de nommer les personnes suivantes aux fonctions de membres du Conseil de Surveillance de la Société pour une durée expirant lors de la tenue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes annuels de l'exercice 2012:

- Monsieur Len Blavatnik, dont l'adresse professionnelle est Access Industries, 730 Fifth Avenue 20th floor, NY, NY10019, USA né le 14 juin 1957 à Odessa, Ukraine;

- Monsieur Richard Floor, dont l'adresse professionnelle est Goodwin Procter LLC, Exchange Place, 53 State Street, Boston, MA 02109, Etats-Unis né le 30 août 1940 à Lynn, Etats-Unis;

- Monsieur Kent Potter, dont l'adresse professionnelle est 99 Coulter Place, Castle Rock, Colorado 80108 Etats-Unis né le 15 août 1946 à Ogden, Etats-Unis;

- Monsieur Philip Kassin, dont l'adresse professionnelle est Access Industries, 730 Fifth Avenue 20th floor, NY, NY10019, Etats-Unis né le 12 août 1957 à Brooklyn, New York, Etats-Unis; et

- Monsieur Lincoln Benet, dont l'adresse professionnelle est Access Industries, 15B Kensington Palace Gardens, London W8 4QG, Grande-Bretagne né le 29 mai 1963 à New York City, New York, Etats-Unis.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires ou coûts sous toute forme qui seront assumés par la Société en conséquence de cet acte sont estimés à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes personnes comparantes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

L'acte ayant été lu aux personnes comparantes connues du notaire par leurs nom, prénoms, état civil et domicile, lesdites personnes ont signé cet acte avec le notaire.

Signé: P. Hoss, A. Daurel, J. Gloden.

Enregistré à Grevenmacher, le 21 décembre 2007, Relation: GRE/2007/5812. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, le 3 janvier 2008.

J. Gloden.

Référence de publication: 2008007056/213/575.

(080002016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2008.

Procter & Gamble International Funding SCA, Société en Commandite par Actions.

Capital social: USD 100.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 114.825.

Le bilan au 30 juin 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2008.

H. Meskens.

Référence de publication: 2008007188/8500/13.

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2008, réf. LSO-CM01749. - Reçu 111 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080002180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2008.

Procter & Gamble Financial Services Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 5.000.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 122.755.

Le bilan au 30 juin 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2008.

H. Meskens.

Référence de publication: 2008007190/8500/13.

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2008, réf. LSO-CM01746. - Reçu 109 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080002183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2008.

Viatrix Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 100.424.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 janvier 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008007182/816/12.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2008, réf. LSO-CM00307. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080002302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2008.

Viatrix Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 100.424.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 janvier 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008007181/816/12.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2008, réf. LSO-CM00308. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080002301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2008.

Vivendis S.à r.l. Transports Internationaux, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3225 Bettembourg, 126, Zone Industrielle Scheleck 1.

R.C.S. Luxembourg B 35.283.

*Auszug aus dem Protokoll der Ausserordentlichen Generalversammlung der Gesellschafter
abgehalten am 20. November 2007 um 11.30 Uhr in Bettembourg*

Die Generalversammlung stellt fest, dass die Gemeindeverwaltung die Adresse in der Industriezone umgeändert hat und die neue Adresse der Firma künftig «126, Zone Industrielle Schéleck 1, L-3225 Bettembourg» lautet.

Zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Für gleichlautende Ausfertigung

Unterschrift

Die Geschäftsführerin

Référence de publication: 2008007079/832/17.

Enregistré à Diekirch, le 7 décembre 2007, réf. DSO-CL00086. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080001940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2008.

Viavia Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 100.403.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 janvier 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008007176/816/12.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2008, réf. LSO-CM00311. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080002297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2008.

Viavia Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 100.403.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 janvier 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008007177/816/12.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2008, réf. LSO-CM00310. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080002299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2008.

Viatrix Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 100.424.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 janvier 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008007179/816/12.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2008, réf. LSO-CM00309. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080002300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2008.

JER Europe Fund III Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 115.656.

Extrait des Résolutions de l'Associé Unique du 27 novembre 2007

L'associé unique de JER EUROPE FUND III HOLDINGS S.à r.l. (la «Société»), a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Deborah L. Harmon, de ses fonctions de gérant de la Société, avec effet au 25 octobre 2007;

- de nommer Michael Pralle, né le 14 mai 1956 à Nevada, les Etats-Unis d'Amérique, demeurant professionnellement au 1650 Tysons Boulevard, Suite 1600, Mclean, VA 22102, les Etats-Unis d'Amérique aux fonctions de gérant de la Société avec effet au 25 octobre 2007, et ce pour une durée illimitée.

Luxembourg, le 5 décembre 2007.

P. Williams.

Référence de publication: 2008006701/710/18.

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2007, réf. LSO-CL03898. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080001771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2008.

RGI Co-Invest 1 S. à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 130.921.

Extrait du contrat de cession de parts de la société daté du 17 septembre 2007

En vertu du contrat de cession de parts daté du 17 septembre 2007, LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY SA, ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, a transféré ses parts détenues dans la société de la manière suivante:

- 100 parts sociales d'une valeur de 125,- Euros chacune, transférées à RGI CO-INVEST 1 L.P., ayant son siège social à Uglan House, P.O. Box 309GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands.

Luxembourg, le 15 novembre 2007.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2008006702/710/20.

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2007, réf. LSO-CL03891. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080001773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2008.

RGI Co-Invest 2 S. à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 130.733.

—
Extrait du contrat de cession de parts de la société daté du 17 septembre 2007

En vertu du contrat de cession de parts daté du 17 septembre 2007, LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY SA, ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, a transféré ses parts détenues dans la société de la-manière suivante:

- 100 parts sociales d'une valeur de 125,- Euros chacune, transférées à RGI CO-INVEST 2 L.P., ayant son siège social à Ugland House, P.O. Box 309GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands.

Luxembourg, le 15 novembre 2007.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2008006703/710/20.

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2007, réf. LSO-CL03893. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080001776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2008.

Procter & Gamble International Finance Funding General Management Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 114.826.

—
Le bilan au 30 juin 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2008.

H. Meskens.

Référence de publication: 2008007192/8500/14.

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2008, réf. LSO-CM01744. - Reçu 111 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080002186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2008.

Swivel Finance S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 122.440.

—
En date du 11 décembre 2007, M. Dominique Audia, employé privé, Luxembourg, 19-21, bld du Prince Henri L-1724 a cédé 100% de sa participation dans la société SWIVEL FINANCE S.à.r.l. soit 1 part sociale d'une valeur nominale de EUR 100,- à SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE S.A., 19-21, bld du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
SWIVEL FINANCE S.à.r.l.
Signatures

Référence de publication: 2008006699/24/17.

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2008, réf. LSO-CM00453. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080001640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2008.

C.S.B. International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 122.439.

En date du 11 décembre 2007, M. Pascal Verdin-Pol, employé privé, Luxembourg, 19-21, bld du Prince Henri L-1724 a cédé 100% de sa participation dans la société C.S.B. INTERNATIONAL S.à.r.l. soit 1 part sociale d'une valeur nominale de EUR 100,- à SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE S.A., 19-21, bld du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
C.S.B. INTERNATIONAL S.à.r.l.
Signatures

Référence de publication: 2008006700/24/17.

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2008, réf. LSO-CM00450. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080001652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2008.

Black Lion Beverages Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 113.100.

In the year two thousand and seven, on the twentieth of November.

Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

1) LION CAPITAL FUND I, L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of England and Wales, registered with the Companies House of Cardiff under number LP009526, represented by its general partner LION CAPITAL GENERAL PARTNER LLP, a limited liability partnership incorporated and existing under the laws of England and Wales, registered with the Companies House of Cardiff under number OC308260, itself represented by its manager LION CAPITAL LLP, a limited liability partnership incorporated and existing under the laws of England and Wales, registered with the Companies House of Cardiff under number OC308261, all of the above having their registered office at 21 Grosvenor Place, London SW1X 7HF,

here represented by Ms Elena Caimi, avvocato, having her professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in London, on 9 November 2007.

2) LION CAPITAL FUND I A, L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of England and Wales, registered with the Companies House of Cardiff under number LP009841, represented by its general partner LION CAPITAL GENERAL PARTNER LLP, a limited liability partnership incorporated and existing under the laws of England and Wales, registered with the Companies House of Cardiff under number OC308260, itself represented by its manager LION CAPITAL LLP, a limited liability partnership incorporated and existing under the laws of England and Wales, registered with the Companies House of Cardiff under number OC308261, all of the above having their registered office at 21 Grosvenor Place, London SW1X 7HF,

here represented by Ms. Elena Caimi, previously named, by virtue of a proxy, given in London, on 9 November 2007.

3) LION CAPITAL FUND I B, L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of England and Wales, registered with the Companies House of Cardiff under number LP009842, represented by its general partner LION CAPITAL GENERAL PARTNER LLP, a limited liability partnership incorporated and existing under the laws of England and Wales, registered with the Companies House of Cardiff under number OC308260, itself represented by its manager LION CAPITAL LLP, a limited liability partnership incorporated and existing under the laws of England and Wales, registered with the Companies House of Cardiff under number OC308261, all of the above having their registered office at 21 Grosvenor Place, London SW1X 7HF,

here represented by Ms Elena Caimi, previously named, by virtue of a proxy, given in London, on 9 November 2007.

4) LION CAPITAL FUND I C, L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of England and Wales, registered with the Companies House of Cardiff under number LP010502, represented by its general partner LION CAPITAL GENERAL PARTNER LLP, a limited liability partnership incorporated and existing under the laws of England and Wales, registered with the Companies House of Cardiff under number OC308260, itself represented by its manager LION CAPITAL LLP, a limited liability partnership incorporated and existing under the laws of England and Wales, registered with the Companies House of Cardiff under number OC308261, all of the above having their registered office at 21 Grosvenor Place, London SW1X 7HF,

here represented by Ms. Elena Caimi, previously named, by virtue of a proxy, given in London, on 9 November 2007.

5) LION CAPITAL FUND I SBS, L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of England and Wales, registered with the Companies House of Cardiff under number LP009527, represented by its general partner LION CAPITAL GENERAL PARTNER LLP, a limited liability partnership incorporated and existing under the laws of England and Wales, registered with the Companies House of Cardiff under number OC308260, itself represented by its manager LION CAPITAL LLP, a limited liability partnership incorporated and existing under the laws of England and Wales, registered with the Companies House of Cardiff under number OC308261, all of the above having their registered office at 21 Grosvenor Place, London SW1X 7HF,

here represented by Ms. Elena Caimi, avvocato, previously named, by virtue of a proxy, given in London, on 9 November 2007.

6) LION/ORANGINA EQUITY PARTNERS L.P., an exempted limited partnership incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at c/o STUARTS CORPORATE SERVICES LTD., P.O. Box 2510, 4th Floor, 1 Cayman Financial Centre, 36 A Dr. Roy's Drive, George Town, Grand Cayman KY1-1104, Cayman Islands, represented by its general partner LION/LATIMER GP II (GUERNSEY) LIMITED incorporated in Guernsey and registered in the Cayman Islands as a foreign registered company having its registered office at C/O STUARTS CORPORATE SERVICES LTD., P.O. Box 2510, 4th Floor, 1 Cayman Financial Centre, 36 A Dr. Roy's Drive, George Town, Grand Cayman KY1-1104, Cayman Islands,

here represented by Ms. Elena Caimi, previously named, by virtue of a proxy, given in Guernsey, on 7 November 2007.

7) LION/ORANGINA COINVESTORS L.P., an exempted limited partnership incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at c/o STUARTS CORPORATE SERVICES LTD., P.O. Box 2510, 4th Floor, 1 Cayman Financial Centre, 36 A Dr. Roy's Drive, George Town, Grand Cayman KY1-1104, Cayman Islands, represented by its general partner LION/LATIMER GP II (GUERNSEY) LIMITED incorporated in Guernsey and registered in the Cayman Islands as a foreign registered company having its registered office at C/O STUARTS CORPORATE SERVICES LTD., P.O. Box 2510, 4th Floor, 1 Cayman Financial Centre, 36 A Dr. Roy's Drive, George Town, Grand Cayman KY1-1104, Cayman Islands,

here represented by Ms Elena Caimi, previously named, by virtue of a proxy, given in Guernsey, on 7 November 2007.

8) LION/ORANGINA COINVESTORS II L.P., an exempted limited partnership incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at c/o STUARTS CORPORATE SERVICES LTD., P.O. Box 2510, 4th Floor, 1 Cayman Financial Centre, 36 A Dr. Roy's Drive, George Town, Grand Cayman KY1-1104, Cayman Islands, represented by its general partner LION/LATIMER GP II (GUERNSEY) LIMITED incorporated in Guernsey and registered in the Cayman Islands as a foreign registered company having its registered office at C/O STUARTS CORPORATE SERVICES LTD., P.O. Box 2510, 4th Floor, 1 Cayman Financial Centre, 36 A Dr. Roy's Drive, George Town, Grand Cayman KY1-1104, Cayman Islands,

here represented by Ms. Elena Caimi, previously named, by virtue of a proxy, given in Guernsey, on 7 November 2007.

9) BLACKSTONE CAPITAL PARTNERS (CAYMAN) IV, L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, represented by its general partner BLACKSTONE MANAGEMENT ASSOCIATES (CAYMAN) IV L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, represented by its general partner BLACKSTONE LR ASSOCIATES (CAYMAN) IV LIMITED, a company incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, each of the aforementioned having its registered office at C/O WALKERS SPV LIMITED, Walker House, P.O. Box 908 GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands,

here represented by Ms. Elena Caimi, previously named, by virtue of a proxy, given in London, on 8 November 2007.

10) BLACKSTONE CAPITAL PARTNERS (CAYMAN) IV - A L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, represented by its general partner BLACKSTONE MANAGEMENT ASSOCIATES (CAYMAN) IV L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, represented by its general partner BLACKSTONE LR ASSOCIATES (CAYMAN) IV LIMITED, a company incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, each of the aforementioned having its registered office at C/O WALKERS SPV LIMITED, Walker House, P.O. Box 908 GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands,

here represented by Ms. Elena Caimi, previously named, by virtue of a proxy, given in London, on 8 November 2007.

11) BLACKSTONE FAMILY INVESTMENT PARTNERSHIP (CAYMAN) IV - A L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, represented by its general partner BLACKSTONE MANAGEMENT ASSOCIATES (CAYMAN) IV L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, represented by its general partner BLACKSTONE LR ASSOCIATES (CAYMAN) IV LIMITED, a company incorporated

and existing under the laws of the Cayman Islands, each of the aforementioned having its registered office at c/o WALKERS SPV LIMITED, Walker House, P.O. Box 908 GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands,

here represented by Ms Elena Caimi, previously named, by virtue of a proxy, given in London, on 8 November 2007.

12) BLACKSTONE PARTICIPATION PARTNERSHIP (CAYMAN) IV L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, represented by its general partner BLACKSTONE MANAGEMENT ASSOCIATES (CAYMAN) IV L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, represented by its general partner BLACKSTONE LR ASSOCIATES (CAYMAN) IV LIMITED, a company incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, each of the aforementioned having its registered office at C/O WALKERS SPV LIMITED, Walker House, P.O. Box 908 GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands,

here represented by Ms. Elena Caimi, previously named, by virtue of a proxy, given in London, on 8 November 2007.

13) IRIDIUM INVESTMENTS TWO LIMITED, a limited company incorporated and existing under the laws of British Virgin Islands, registered with the Registrar of Corporate Affairs in the British Virgin Islands under number 671566, having its registered office at 2nd Floor, 116 Main Street, PO BOX 3342, Road Town, Tortola, British Virgin Islands,

here represented by Ms Elena Caimi, previously named, by virtue of a proxy, given in Jersey, on 15 November 2007.

14) BLBM, a société civile incorporated and existing under the laws of France, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés Nanterre under number 493480834, having its registered office at 12-14, rue Belgrand, 92300 Levallois Perret, represented by BLACK LION ORANGINA MANAGEMENT LIMITED, a limited company incorporated and existing under the laws of England and Wales, registered with the Companies House of Cardiff under number 5926866, having its registered office at 21 Grosvenor Place, London SW1X 7HF,

here represented by Ms. Elena Caimi, previously named by virtue of a proxy, given in London, on 7 November 2007.

15) Mr Kevin Pratt, born in Westcliff-on-Sea, Essex, United Kingdom on 5 March 1957, residing at Badgers Have, 30 Badgers Way, Thundersley, Benfleet, Essex SS7 1TR, United Kingdom,

here represented by Ms Elena Caimi, previously named, by virtue of a proxy, given in Amstelveen, on 8 November 2007.

16) Mr Jaap Matthijsen, born in Eindhoven, The Netherlands on 4 May 1971, residing at 43A Vermeerlaan, Hilversum 1213 EB, The Netherlands,

here represented by Ms Elena Caimi, previously named, by virtue of a proxy, given in Amstelveen, on 5 November 2007.

17) Mr Ives Depoortere, born in Waregem, Belgium on 1 May 1963, residing at Lindekensweg, 71, 1652 Alseberg, Belgium,

here represented by Ms Elena Caimi, previously named, by virtue of a proxy, given in Genval, on 7 November 2007.

The said proxies, initialled *ne varietur* by the proxy holder of the appearing persons and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties are all the partners of BLACK LION BEVERAGES LUXEMBOURG (hereinafter the «Company») a société à responsabilité limitée having its registered office at 4a, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 113.100, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 22 December 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 628, dated 27 March 2006. The articles of incorporation of the Company were modified for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on 28 September 2007, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Such appearing parties representing the whole corporate capital of the Company, the general meeting of partners is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the following agenda:

Agenda:

1) Decision to increase the share capital of the Company by an amount of twenty thousand eight hundred euros (EUR 20,800.-) in order to raise it from its current amount of one million four hundred and seventy-three thousand three hundred euros (EUR 1,473,300.-) up to one million four hundred and ninety-four thousand one hundred euros (EUR 1,494,100.-), through the issue of eight hundred and thirty-two (832), Class B Ordinary Shares having a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each. The total contribution of twenty thousand eight hundred euros (EUR 20,800.-) is to be entirely allocated to the share capital. There will be no issue premium.

2) Decision to amend article 6 of the Company's articles of incorporation as provided below.

The appearing parties, representing the whole corporate capital, require the notary to enact the following resolutions:

First resolution

The shareholders of the Company decide to increase the share capital of the Company by an amount of twenty thousand eight hundred euros (EUR 20,800.-) in order to raise it from its current amount of one million four hundred and seventy-three thousand three hundred euros (EUR 1,473,300.-) up to one million four hundred and ninety-four thousand one hundred euros (EUR 1,494,100.-), through the issue of eight hundred and thirty-two (832) Class B Ordinary Shares of a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each.

The eight hundred and thirty-two (832) Class B Ordinary Shares have been fully subscribed and paid up by BLBM for a contribution in cash.

The total contribution of twenty thousand eight hundred euros (EUR 20,800.-) is entirely allocated to the share capital. There is no issue premium.

The proof of the existence and of the value of the above contribution has been produced to the undersigned notary.

Second resolution

The shareholders of the Company decide, inter alia as a consequence of the preceding resolutions, to amend article 6 of the Company's articles of incorporation as follows:

« **Art. 6.** The Company's share capital is set at one million four hundred and ninety-four thousand one hundred euros (EUR 1,494,100.-) represented by fifty-four thousand four hundred and sixty-nine (54,469) ordinary shares of class A (the «Class A Ordinary Shares», their holders being referred to as «A Partners») and five thousand two hundred and ninety-five (5,295) ordinary shares of class B (the «Class B Ordinary Shares», their holders being referred to as «B Partners»), all shares having a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each.

Save when the context requires otherwise, any reference made hereinafter to the «shares» shall include the Class A Ordinary Shares and the Class B Ordinary Shares and any reference made hereinafter to the «partners» shall include the A Partners and the B Partners.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

The aggregate proceeds of an Exit that are distributable to the holders of PECs, CPECs, Series B CPECs, Class A Ordinary Shares and Class B Ordinary Shares, shall, insofar as possible be allocated and paid as follows and in the following order of priority:

(i) first, to any third party creditors of the Company, any obligations ranking senior in right of payment to the PECs and which are then due and payable;

(ii) second, to the holders of the PECs, CPECs and Series B CPECs on a pro rata pari passu basis, in redeeming or otherwise repaying the principal amount of such PECs, CPECs and Series B CPECs together with all accrued and unpaid interest thereunder;

(iii) third, to the holders of Class A Ordinary Shares on a pro-rata basis, the subscription monies thereunder (including the issue premium, if any) together with an amount which, together with the amounts received pursuant to paragraph (ii) above, results on the aggregate return on the PECs, the CPECs, the Series B CPECs and the Class A Ordinary Shares being equal to the Hurdle Return; and

(iv) fourth, in paying any further monies on a pari passu basis to the holders of Class A Ordinary Shares and Class B Ordinary Shares in proportion to the proportion in which the aggregate number of such shares held by them bears to the total number of shares then in issue.

For the avoidance of doubt, in the event of one or more partial exits, the Hurdle Return shall be determined on a cumulative basis and, until such time as the Hurdle Return has been paid, no money will be paid to the holders of the Class B Ordinary Shares. However, in the case of an IPO, the Hurdle Return shall be calculated taking into account monies received by the holders of the Class A Ordinary Shares, PECs, CPECs and the Series B CPECs and the price per share of the IPO shall be deemed to have been received for all the shares that were not listed.»

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to two thousand five hundred euro.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt novembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1) LION CAPITAL FUND I, L.P., un limited partnership constitué et existant selon les lois du Pays de Galles et de l'Angleterre, enregistré auprès de la Companies House de Cardiff sous le numéro LP009526, représenté par son general partner, LION CAPITAL GENERAL PARTNER LLP, un limited liability partnership constitué et existant selon les lois du Pays de Galles et de l'Angleterre, enregistré auprès de la Companies House de Cardiff sous le numéro OC308260, lui-même représenté par son gérant, LION CAPITAL LLP, un limited liability partnership constitué et existant selon les lois

du Pays de Galles et de l'Angleterre, enregistré auprès de la Companies House de Cardiff sous le numéro OC308261, les entités susmentionnées ayant leur siège social au 21 Grosvenor Place, Londres SW1X 7HF;

ici représenté par Mademoiselle Elena Caimi, avvocato, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Londres, le 9 novembre 2007.

2) LION CAPITAL FUND I A, L.P., un limited partnership constitué et existant selon les lois du Pays de Galles et de l'Angleterre, enregistré auprès de la Companies House de Cardiff sous le numéro LP009841, représenté par son general partner, LION CAPITAL GENERAL PARTNER LLP, un limited liability partnership constitué et existant selon les lois du Pays de Galles et de l'Angleterre, enregistré auprès de la Companies House de Cardiff sous le numéro OC308260, lui-même représenté par son gérant, LION CAPITAL LLP, un limited liability partnership constitué et existant selon les lois du Pays de Galles et de l'Angleterre, enregistré auprès de la Companies House de Cardiff sous le numéro OC308261, les entités susmentionnées ayant leur siège social au 21 Grosvenor Place, Londres SW1X 7HF;

ici représenté par Mademoiselle Elena Caimi, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Londres, le 9 novembre 2007.

3) LION CAPITAL FUND I B, L.P., un limited partnership constitué et existant selon les lois du Pays de Galles et de l'Angleterre, enregistré auprès de la Companies House de Cardiff sous le numéro LP009842, représenté par son general partner, LION CAPITAL GENERAL PARTNER LLP, un limited liability partnership constitué et existant selon les lois du Pays de Galles et de l'Angleterre, enregistré auprès de la Companies House de Cardiff sous le numéro OC308260, lui-même représenté par son gérant, LION CAPITAL LLP, un limited liability partnership constitué et existant selon les lois du Pays de Galles et de l'Angleterre, enregistré auprès de la Companies House de Cardiff sous le numéro OC308261, les entités susmentionnées ayant leur siège social au 21 Grosvenor Place, Londres SW1X 7HF;

ici représenté par Mademoiselle Elena Caimi, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Londres, le 9 novembre 2007.

4) LION CAPITAL FUND I C, L.P., un limited partnership constitué et existant selon les lois du Pays de Galles et de l'Angleterre, enregistré auprès de la Companies House de Cardiff sous le numéro LP010502, représenté par son general partner, LION CAPITAL GENERAL PARTNER LLP, un limited liability partnership constitué et existant selon les lois du Pays de Galles et de l'Angleterre, enregistré auprès de la Companies House de Cardiff sous le numéro OC308260, lui-même représenté par son gérant, LION CAPITAL LLP, un limited liability partnership constitué et existant selon les lois du Pays de Galles et de l'Angleterre, enregistré auprès de la Companies House de Cardiff sous le numéro OC308261, les entités susmentionnées ayant leur siège social au 21 Grosvenor Place, Londres SW1X 7HF;

ici représenté par Mademoiselle Elena Caimi, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Londres, le 9 novembre 2007.

5) LION CAPITAL FUND I SBS, L.P., un limited partnership constitué et existant selon les lois du Pays de Galles et de l'Angleterre, enregistré auprès de la Companies House de Cardiff sous le numéro LP009527, représenté par son general partner, LION CAPITAL GENERAL PARTNER LLP, un limited liability partnership constitué et existant selon les lois du Pays de Galles et de l'Angleterre, enregistré auprès de la Companies House de Cardiff sous le numéro OC308260, lui-même représenté par son gérant, LION CAPITAL LLP, un limited liability partnership constitué et existant selon les lois du Pays de Galles et de l'Angleterre, enregistré auprès de la Companies House de Cardiff sous le numéro OC308261, les entités susmentionnées ayant leur siège social au 21 Grosvenor Place, Londres SW1X 7HF;

ici représenté par Mlle Elena Caimi, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Londres, le 9 novembre 2007.

6) LION/ORANGINA EQUITY PARTNERS L.P., un exempted limited partnership constitué et existant selon les lois des Iles Cayman, ayant son siège social au C/O STUARTS CORPORATE SERVICES LTD., P.O. Box 2510, 4th Floor, 1 Cayman Financial Centre, 36 A Dr. Roy's Drive, George Town, Grand Cayman KY1-1104, Cayman Islands, représenté par son general partner LION/LATIMER GP II (GUERNSEY) LIMITED constitué à Guernesey et enregistré aux Iles Cayman en tant que société étrangère ayant son siège social au C/O STUARTS CORPORATE SERVICES LTD., P.O. Box 2510, 4th Floor, 1 Cayman Financial Centre, 36 A Dr. Roy's Drive, George Town, Grand Cayman KY1-1104, Cayman Islands;

ici représenté par Mademoiselle Elena Caimi, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Guernesey, le 7 novembre 2007.

7) LION/ORANGINA COINVESTORS L.P., un exempted limited partnership constitué et existant selon les lois des Iles Cayman, ayant son siège social au c/o STUARTS CORPORATE SERVICES LTD., P.O. Box 2510, 4th Floor, 1 Cayman Financial Centre, 36 A Dr. Roy's Drive, George Town, Grand Cayman KY1-1104, Cayman Islands, représenté par son general partner LION/LATIMER GP II (GUERNSEY) LIMITED constitué à Guernesey et enregistré aux Iles Cayman en tant que société étrangère ayant son siège social au c/o STUARTS CORPORATE SERVICES LTD., P.O. Box 2510, 4th Floor, 1 Cayman Financial Centre, 36 A Dr. Roy's Drive, George Town, Grand Cayman KY1-1104, Cayman Islands;

ici représenté par Mademoiselle Elena Caimi, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Guernesey, le 7 novembre 2007.

8) LION/ORANGINA COINVESTORS II L.P., un exempted limited partnership constitué et existant selon les lois des Iles Cayman, ayant son siège social au c/o STUARTS CORPORATE SERVICES LTD., P.O. Box 2510, 4th Floor, 1 Cayman

Financial Centre, 36 A Dr. Roy's Drive, George Town, Grand Cayman KY1-1104, Cayman Islands, représenté par son general partner LION/LATIMER GP II (GUERNSEY) LIMITED constitué à Guernsey et enregistré aux Iles Cayman en tant que société étrangère ayant son siège social au c/o STUARTS CORPORATE SERVICES LTD., P.O. Box 2510, 4th Floor, 1 Cayman Financial Centre, 36 A Dr. Roy's Drive, George Town, Grand Cayman KY1-1104, Cayman Islands;

ici représenté Mademoiselle Elena Caimi, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Guernsey, le 7 novembre 2007.

9) BLACKSTONE CAPITAL PARTNERS (CAYMAN) IV, L.P., un limited partnership constitué et existant selon les lois des Iles Cayman, représenté par son general partner BLACKSTONE MANAGEMENT ASSOCIATES (CAYMAN) IV L.P., un limited partnership constitué et existant selon les lois des Iles Cayman, représenté par son general partner BLACKSTONE LR ASSOCIATES (CAYMAN) IV LIMITED, une société constituée et existant selon les lois des Iles Cayman, les entités susmentionnées ayant leur siège social au c/o WALKERS SPV LIMITED, Walker House, P.O. Box 908 GT, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman;

ici représenté par Mademoiselle Elena Caimi, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Londres, le 8 novembre 2007.

10) BLACKSTONE CAPITAL PARTNERS (CAYMAN) IV- A, L.P., un limited partnership constitué et existant selon les lois des Iles Cayman, représenté par son general partner BLACKSTONE MANAGEMENT ASSOCIATES (CAYMAN) IV L.P., un limited partnership constitué et existant selon les lois des Iles Cayman, représenté par son general partner BLACKSTONE LR ASSOCIATES (CAYMAN) IV LIMITED, une société constituée et existant selon les lois des Iles Cayman, les entités susmentionnées ayant leur siège social au c/o WALKERS SPV LIMITED, Walker House, P.O. Box 908 GT, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman;

ici représenté par Mademoiselle Elena Caimi, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Londres, le 8 novembre 2007.

11) BLACKSTONE FAMILY INVESTMENT PARTNERSHIP (CAYMAN) IV - A, L.P., un limited partnership constitué et existant selon les lois des Iles Cayman, représenté par son general partner BLACKSTONE MANAGEMENT ASSOCIATES (CAYMAN) IV L.P., un limited partnership constitué et existant selon les lois des Iles Cayman, représenté par son general partner BLACKSTONE LR ASSOCIATES (CAYMAN) IV LIMITED, une société constituée et existant selon les lois des Iles Cayman, les entités susmentionnées ayant leur siège social au c/o WALKERS SPV LIMITED, Walker House, P.O. Box 908 GT, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman;

ici représenté par Mademoiselle Elena Caimi, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Londres, le 8 novembre 2007.

12) BLACKSTONE PARTICIPATION PARTNERSHIP (CAYMAN) IV L.P., un limited partnership constitué et existant selon les lois des Iles Cayman, représenté par son general partner BLACKSTONE MANAGEMENT ASSOCIATES (CAYMAN) IV L.P., un limited partnership constitué et existant selon les lois des Iles Cayman, représenté par son general partner BLACKSTONE LR ASSOCIATES (CAYMAN) IV LIMITED, une société constituée et existant selon les lois des Iles Cayman, les entités susmentionnées ayant leur siège social au c/o WALKERS SPV LIMITED, Walker House, P.O. Box 908 GT, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman;

ici représenté par Mademoiselle Elena Caimi, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Londres, le 8 novembre 2007.

13) IRIDIUM INVESTMENTS TWO LIMITED, une limited company constitué et existant selon les lois des Iles Vierges Britanniques, enregistré auprès de la Registrar of Corporate Affairs des Iles Vierges Britanniques sous le numéro 671566, ayant son siège social au 2nd Floor, 116 Main Street, PO BOX 3342, Road Town, Tortola, Iles Vierges britanniques;

ici représentée par Mademoiselle Elena Caimi, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Jersey, le 15 novembre 2007.

14) BLBM, une société civile constituée et existant selon les lois de France, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Nanterre sous le numéro 493480834, ayant son siège social aux 12-14 rue Belgrand, 92300 Levallois Perret, représentée par BLACK LION ORANGINA MANAGEMENT LIMITED, une limited company constituée et existant selon les lois du Pays de Galles et de l'Angleterre, enregistrée auprès de la Companies House de Cardiff sous le numéro 5926866, ayant son siège social au 21 Grosvenor Place, Londres SW1X 7HF;

ici représentée par Mademoiselle Elena Caimi, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Londres, le 7 novembre 2007.

15) Monsieur Kevin Pratt, né à Westcliff-on-Sea, Essex, Royaume-Uni, le 5 mai 1957, demeurant à Badgers Have, 30 Badgers Way, Thundersley, Benfleet, Essex SS7 1TR, Royaume-Uni;

ici représenté par Mademoiselle Elena Caimi, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Amstelveen, le 8 novembre 2007.

16) Monsieur Jaap Matthijsen, né à Eindhoven, Pays-Bas, le 4 mai 1971, demeurant à 43A Vermeerlaan, Hilversum 1213 EB, Pays-Bas;

ici représenté par Mademoiselle Elena Caimi, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Amstelveen, le 5 novembre 2007.

17) Monsieur Ives Depoortere, né à Waregem, Belgique, le 1^{er} mai 1963, demeurant à Lindekensweg 71, 1652 Alsemberg, Belgique;

ici représenté par Mademoiselle Elena Caimi, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Genval, le 7 novembre 2007.

Les procurations paraphées ne varient par le mandataire des comparants et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles comparants sont tous les associés de BLACK LION BEVERAGES LUXEMBOURG (la «Société»), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 4a, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 113.100, constituée par un acte du notaire soussigné, en date du 22 décembre 2005, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 628, en date du 27 mars 2006. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire soussigné, en date du 28 septembre 2007 et non encore publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations.

Les comparants représentant l'intégralité du capital social de la Société, l'assemblée générale des associés est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour:

Ordre du jour:

1) Décision d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de vingt mille huit cents euros (EUR 20.800,-) pour le porter de son montant actuel de un million quatre cent soixante-treize mille trois cents euros (EUR 1.473.300,-) à un million quatre cent quatre-vingt quatorze mille cent euros (EUR 1.494.100,-) par l'émission de huit cent trente-deux (832) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie B d'une valeur de vingt-cinq euro (EUR 25,-) chacune. La valeur totale de l'apport d'un montant de vingt mille huit cents euros (EUR 20.800,-) sera entièrement allouée au capital social. Il n'y aura pas de prime d'émission.

2) Décision de modifier l'article 6 des statuts de la Société comme indiqué ci-dessous.

Puis l'assemblée générale des associés, après délibération, a pris à l'unanimité les décisions suivantes:

Première résolution

Les associés de la Société décident d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de vingt mille huit cents euros (EUR 20.800,-) pour le porter de son montant actuel d'un million quatre cent soixante-treize mille trois cents euros (EUR 1.473.300,-) à un million quatre cent quatre-vingt quatorze mille cent euros (EUR 1.494.100,-) par l'émission de huit cent trente-deux (832) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie B d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Les huit cent trente-deux (832) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie B ont été souscrites et payés par BLBM en échange d'un apport en numéraire.

La valeur totale de l'apport d'un montant de vingt mille huit cents euros (EUR 20.800,-) est entièrement allouée au capital social. Il n'y a pas de prime d'émission.

Les documents justifiants de l'existence et de la valeur des apports ont été présentés au notaire soussigné.

Deuxième résolution

Suite notamment aux résolutions qui précèdent, les associés de la Société décident de modifier l'article 6 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme d'un million quatre cent quatre-vingt-quatorze mille cent euros (EUR 1.494.100,-) représentée par cinquante-quatre mille quatre cent soixante-neuf (54.469) parts sociales ordinaires de catégorie A (les «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A»), leurs détenteurs étant appelés les «Associés A»), et de cinq mille deux cent quatre-vingt-quinze (5.295) parts sociales ordinaires de catégorie B (les «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie B») leurs détenteurs étant appelés les «Associés B») d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Sauf lorsque le contexte requiert une interprétation différente, toute référence faite par la suite aux «parts sociales» inclura les Parts Sociales de Catégorie A et aux Parts Sociales Ordinaires de Catégorie B et toute référence faite par la suite aux «Associés» inclura les Associés A et les Associés B.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

La somme totale des bénéfices d'une Sortie distribuable aux détenteurs de PECs, CPECs, des Series B CPECs, Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A et Parts Sociales Ordinaires de Catégorie B, devra être, dans la mesure du possible, assignée et payée selon l'ordre de priorités suivant:

(i) en premier lieu, aux créanciers externes à la société, toute obligation en grade supérieur aux droits de paiement des PECs et qui seraient ensuite dus et payable;

(ii) deuxièmement, aux détenteurs des PECs, CPECs et Series B CPECs sur une base pro rata pari passu, pour le rachat ou toute autre remboursement du montant principal des PECs, CPECs et Series B CPECs augmentée des intérêts dus et non payés;

(iii) troisièmement, aux détenteurs des Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A sur une base pro rata, les sommes des souscriptions (y compris les primes d'émission si elles existaient) avec un montant qui, additionné au montant reçu

en conformité avec le paragraphe (ii) ci-dessus, résulte dans un return total sur les PECs, CPECs, Series B CPECs et Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A égal au Hurdle Return; et

(iv) quatrièmement, le paiement des sommes supplémentaires sur une base pari passu aux détenteurs des Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A et des Parts Sociales Ordinaires de Catégorie B en proportion de la proportion dans la quelle l'addition du nombre de ces parts détenues par eux supporte le nombre total des parts alors émises.

Afin d'éviter toute confusion, dans l'hypothèse d'une ou plusieurs sorties partielles, le Hurdle Return devra être déterminé sur une base cumulative, et jusqu'à ce que le Hurdle Return soit payé, aucune somme ne sera payée aux détenteurs de Parts Sociales Ordinaires de Catégorie B. Toutefois, dans l'hypothèse d'une OPI, le Hurdle Return sera calculé en tenant compte des sommes reçues par les détenteurs des Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A, PECs, CPECs et des Series B CPECs et le prix des parts sociales lors de l'OPI devra être considéré comme ayant été reçu pour toutes les parts qui n'étaient pas cotées.»

Frais et dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à deux mille cinq cents euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. Caimi, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 23 novembre 2007. Relation: EAC/2007/14691. — Reçu 208 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 3 janvier 2008.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2008007042/239/405.

(080001930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2008.

Triangle Immobilière S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 97.296.

Le bilan au 31 décembre 2006 portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 2008.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

Référence de publication: 2008006361/800/15.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2007, réf. LSO-CL07125. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080001586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2008.

Participle 49, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 116.178.

Le bilan au 31 décembre 2006 portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 2008.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

Référence de publication: 2008006362/800/15.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2007, réf. LSO-CL07123. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080001583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2008.

Benot S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5865 Alzingen, 37, rue de Roeser.

R.C.S. Luxembourg B 39.237.

Constituée par-devant M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 18 décembre 1991, acte publié au Mémorial C n^o 274 du 24 juin 1992

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 2007.

Pour BENOT S.A.

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

Référence de publication: 2008007285/1261/17.

Enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 2007, réf. LSO-CL07664. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080001847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2008.

Immo Adames S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 26, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 109.756.

Le bilan au 31 décembre 2006 portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 2008.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

Référence de publication: 2008006363/800/15.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2007, réf. LSO-CL07121. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080001579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2008.

Maghreb Invest Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 105.166.

Le bilan au 31 décembre 2006 portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 2008.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

Référence de publication: 2008006364/800/15.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2007, réf. LSO-CL07119. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080001576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2008.

Now Pharm A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 72.948.

—
Auszug aus der Jahreshauptversammlung vom 15. November 2006

Aus der Jahreshauptversammlung vom 15. November 2006 geht einstimmig hervor, dass die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder verlängert werden und mit der Jahreshauptversammlung enden, die im Jahre 2011 stattfinden wird.

Der Verwaltungsrat setzt sich wie folgt zusammen:

- Dr. J.W. Nowicky, Verwaltungsratsvorsitzender und Bevollmächtigter des Verwaltungsrates, beruflich wohnhaft in Margaretenstrasse 7, A-1040 Wien. Er verpflichtet die Gesellschaft durch seine Einzelunterschrift.
- Frau Anhelyne Novytska, beruflich wohnhaft in Margaretenstrasse 7, A-1040 Wien.
- Frau Wladyslawa Nowicky, beruflich wohnhaft in Margaretenstrasse 7, A-1040 Wien.

Zum Kommissar wird ernannt die FIDUCIAIRE HELLERS, KOS & ASSOCIES sàrl, mit Sitz in L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg. Das Mandat endet im Jahre 2011. Die sàrl BECKER + CAHEN & ASSOCIES, mit Sitz in L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers (ehemalige BECKER, CAHEN & HELLERS Sàrl) demissioniert von ihren Funktionen als Kommissar.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 4. Dezember 2007.

FIDUCIAIRE HELLERS, KOS & ASSOCIES LUXEMBOURG

Unterschrift

Référence de publication: 2008006704/7262/24.

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2007, réf. LSO-CL03174. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080001446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2008.

I.P.I. International Participations Investors S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.
R.C.S. Luxembourg B 53.215.

Le bilan au 31 décembre 2006 portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 2008.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

Référence de publication: 2008006365/800/15.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2007, réf. LSO-CL07117. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080001575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2008.

Ikarlux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6830 Berbourg, 26-27, Duerfstross.
R.C.S. Luxembourg B 71.778.

Le bilan au 31 décembre 2006 portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 2008.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

Référence de publication: 2008006366/800/15.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2007, réf. LSO-CL07115. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080001573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2008.

Ikarlux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6830 Berbourg, 26-27, Duerfstross.

R.C.S. Luxembourg B 71.778.

Le bilan au 31 décembre 2005 portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 2008.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

Référence de publication: 2008006367/800/15.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2007, réf. LSO-CL07114. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080001569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2008.

S.I. Kronos S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 76.445.

Le bilan au 31 décembre 2006 portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 2008.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

Référence de publication: 2008006368/800/15.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2007, réf. LSO-CL07111. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080001568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2008.

ICG International Computing Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 101.522.

Le bilan au 31 décembre 2006 portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 2008.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

Référence de publication: 2008006369/800/15.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2007, réf. LSO-CL07109. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080001565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2008.

White Line S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 100.265.

Le bilan au 31 décembre 2006 portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 2008.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

Référence de publication: 2008006370/800/15.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2007, réf. LSO-CL07106. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080001563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2008.

Trishul S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 87.769.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 janvier 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008007185/816/12.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2008, réf. LSO-CM00304. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080002306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2008.

Bestin Realty S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 45.589.

Le bilan au 31 décembre 2005 portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 2008.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

Référence de publication: 2008006371/800/15.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2007, réf. LSO-CL07104. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080001560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2008.

Sapar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 73.609.

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 14 décembre 2007 que le siège de la société SAPAR S.A. est transféré avec effet immédiat de L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 2007.

FIDUCIAIRE HELLERS, KOS & ASSOCIES sàrl, Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008007077/7262/15.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2008, réf. LSO-CM00012. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080001876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2008.

Procter & Gamble Luxembourg Global S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.567.706.200,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 108.875.

Le bilan au 30 juin 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2008.

H. Meskens.

Référence de publication: 2008007194/8500/13.

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2008, réf. LSO-CM01741. - Reçu 109 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080002187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2008.

Ratio Holdings Luxembourg S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 26, rue Louvigny.

R.C.S. Luxembourg B 54.028.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

RATIO HOLDINGS LUXEMBOURG S.C.A.

RATIO S.à r.l.

Associé-commandité

Représente par LOUV S.à r.l.

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2008007318/795/17.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2008, réf. LSO-CM00082. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080001819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2008.

PROCTER & GAMBLE Luxembourg FINANCE Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 182.876,65.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 76.719.

Le bilan au 30 juin 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2008.

H. Meskens.

Référence de publication: 2008007195/8500/13.

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2008, réf. LSO-CM01738. - Reçu 107 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080002190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2008.

M.A.C. pour vous, Multimédia, Audiovisuel et Communication pour vous, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 64.990.

Le bilan au 31 décembre 2006 (version abrégée) a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008007268/8502/12.

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2008, réf. LSO-CM01784. - Reçu 99 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080002277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2008.

Force-Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 55.930.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008007274/784/12.

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2007, réf. LSO-CL04038. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080002135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2008.

Croc'Time S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 11-13, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 83.757.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008007276/784/12.

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2007, réf. LSO-CL04045. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080002132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2008.

AIG Luxembourg Financing Limited, Société à responsabilité limitée.

Siège de direction effectif: L-8070 Bertrange, 10B, Zone Industrielle Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 134.744.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 49697 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger

Notaire

Référence de publication: 2008007324/211/11.

(080002238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2008.

Food Management S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1368 Luxembourg, 3, rue du Curé.

R.C.S. Luxembourg B 110.731.

Les statuts coordonnés de la prédite société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Biel

Notaire

Référence de publication: 2008007327/203/11.

(080002004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2008.
